



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 1^{er} novembre 2012

Présidence

Monsieur Pierre DESSEMONTET, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Cher public, et en particulier,
Chères nouvelles citoyennes, Chers nouveaux citoyens,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Catherine CHEVALLEY, Claire-Lise DETREY, Anilda DEWARRAT, Claude-Anne JAQUIER, Madeleine LECHMANN, Joanne MÜLLER, Maryse SCHNEIDER, François ARMADA, Stéphane BALET, Julien BOURGNON, Nicolas DURUSSEL, Laurent GABELLA, Olivier KERNEN, Philipp MÜLLER, Jean-Claude PEREY et Alain WILLOMMET.

Membre absent :

M. le Conseiller Cédric PILLONEL.

Membres présents	83
Membres excusés	16
Membre absent	1
Effectif actuel	100

**2. APPROBATION DU PV
DU 4 OCTOBRE 2012**

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Tel que présenté, le procès-verbal du **4 octobre 2012** n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec les remerciements d'usage à nos secrétaires.

**3. NOMINATION D'UN(E)
HUISSIER(-ÈRE) POUR
LA FIN DE LA**

L'ancien Bureau, ayant eu plusieurs dossiers qui n'ont pas abouti, avait renoncé à repourvoir à ce poste.

LÉGISLATURE
2011-2016

Le Bureau actuel a décidé de repourvoir ce poste pour plus de sécurité, jugeant trop grand le risque que notre seule huissière puisse être indisponible lors d'une séance du Conseil communal ou d'une journée de votations ou d'élections. Au cours de l'été, deux candidatures pour ce poste se sont manifestées. Le Bureau a procédé aux auditions et conclu que les deux candidatures étaient recevables. Entre-temps, un des candidats a retiré son dossier.

Compte tenu de ce qui précède, le Bureau à l'unanimité de ses membres, vous présente la candidature de M. Bastien MORLEO.

M. Bastien MORLEO est né en 1994, il a donc tout juste 18 ans. Il a suivi ses classes primaires et secondaires VSB à Yverdon-les-Bains. Sa maturité gymnasiale en option spécifique biologie-chimie et option complémentaire informatique en poche, il est actuellement étudiant en 1^{ère} année à l'EPFL (Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne) en chimie et génie chimique.

M. Bastien MORLEO a très tôt participé à la vie associative de notre Ville. Il est membre du Conseil des Jeunes d'Yverdon depuis plus de 4 ans, Conseil qu'il a présidé de 2010 à 2011. Dans ce cadre, il a participé à des congrès suisses et européens, à l'organisation de débats, de concerts à l'Amalgame et d'événements tels que l'Autre 1^{er} août.

Par ailleurs, il a été membre des Jeunes Sapeurs Pompiers de notre Ville durant 7 ans et il a intégré le bataillon au début de cette année. Passionné de sports en tous genres, dès qu'il en a le temps, il pratique le tennis ou le volley-ball.

Dynamique et motivé, M. Bastien MORLEO se réjouit de partager la tâche d'huissier avec Mme Viviana RODRIGUES DA SILVA, tâche qu'il considère comme une continuité dans ce qu'il a déjà entrepris à ce jour.

Comme il y a une seule candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée, conformément à l'article 16 de notre règlement. Il ne semble pas y avoir d'avis contraire.

Vote à main levée

M. Bastien MORLEO est élu huissier à l'unanimité.

Je prie M. Bastien MORLEO de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

M. Bastien MORLEO, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Pierre DESSEMONTET.

M. Bastien MORLEO : « Je le promets »

M. l'Huissier, je vous félicite pour votre accession à ce poste et vous souhaite la bienvenue parmi nous. Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à prendre votre fonction avec effet immédiat.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

Applaudissements.

4. COMMUNICATIONS
DU PRÉSIDENT

*Courriel du SeCRI marge
décisionnelle du Conseil
communal*

À 18h14 ce soir, j'ai reçu la copie d'un courriel envoyé du SeCRI à la Municipalité et dont je vous donne le contenu ci-après. Je cite à partir de maintenant :

Nous faisons suite ci-après à votre requête que nous résumons ainsi: la Municipalité a déposé auprès du Conseil communal un préavis sollicitant l'octroi d'un crédit de construction pour un

tronçon routier. La question a été analysée par la commission qui dans son rapport se prononce sur le crédit, mais surtout sur les éléments d'exécution du dit tronçon. In fine, la commission propose un réel contre-projet à cette construction routière, alors que le préavis porte sur un crédit.

Dans le cadre d'un préavis municipal (art. 35 LC), la commission, je cite : "procède à l'examen de la proposition de la Municipalité à l'aune de la légalité et rapporte à ce sujet", fin de citation. Ainsi la commission a pour fonction d'analyser sous l'angle de la légalité une proposition municipale et de rapporter au Conseil s'il faut l'accepter ou la rejeter, charge à la Municipalité de revoir son préavis et de le représenter.

Tout au plus, la commission a un pouvoir d'amendement (art. 96 et 97 LGC par analogie) qui peut modifier les conclusions du préavis, introduire une disposition complémentaire aux conclusions soumises à l'organe délibérant, ou supprimer une disposition des conclusions soumises.

In casu, la commission a exercé son droit d'amendement sur les articles 1 et 2. Etant donné que la commission estime la construction trop coûteuse, elle aurait dû rapporter en rejetant l'octroi du crédit ou en diminuant le montant de celui-ci. Mais les amendements de l'article 1 ne sont pas de la compétence du Conseil, à plus forte raison, qu'en l'occurrence les propositions faites doivent faire l'objet d'une enquête publique, conformément aux dispositions légales en la matière.

Ainsi, la commission devrait proposer un rejet du préavis, charge à la Municipalité de revoir son projet, et prendre les mesures nécessaires, fin de citation.

Dont acte.

Il y aura toujours la possibilité pour les rapporteurs de majorité ou de minorité de demander une suspension de séance s'ils désirent revoir la manière de procéder ce soir.

En l'occurrence, ce courrier nous étant parvenu vraiment trop tard avant le début de la séance du Conseil, nous procéderons pour l'instant tel que prévu dans l'ordre du jour.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 9 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Deux Questions de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD
- Une Interpellation de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD
- Une Motion de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT
- Une Interpellation de M. le Conseiller Daniel COCHAND
- Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND
- Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN
- Une, peut-être deux Questions de M. le Conseiller Yves RICHARD

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, M. le Président.

6. PRÉAVIS
N° PR12. 25PR

Composition de la
commission

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 6'470'000.--

- POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS ROUTIERS, DE MOBILITÉ DOUCE ET D'INFRASTRUCTURES ENTRE LA RUE DE GRAVELINE ET LA RUE ROGER-DE-GUIMPS, SOIT ENTRE LES KM 1'500 ET 1'900 DE L'AVENUE DES TROIS-LACS,
- AINSI QUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES PGEE POUR LA GESTION DES EAUX DE SURFACE DU SECTEUR DES ISLES

L'ADOPTION DES RÉPONSES AUX OPPOSITIONS DU PROJET SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE.

 **M. DIDIER FORESTIER, RAPPORTEUR DE MAJORITÉ.**

 **M. GIANCARLO VALCESCHINI, RAPPORTEUR DE MINORITÉ.**

Pour la 1^{ère} séance de Mmes et MM. les Conseillers Elisabeth DESCAMPS (FARIAS), Pierrette ROULET-GRIN, Maximilien BERNHARD, Daniel COCHAND, Didier FORESTIER, Thomas JENNI, Jean-Louis KLAUS et Giancarlo VALCESCHINI; pour la 2^{ème} séance de Mmes et MM. les Conseillers Aude BRIAND (remplaçant Mme Pierrette ROULET-GRIN), Elisabeth DESCAMPS, Maximilien BERNHARD, Daniel COCHAND, Didier FORESTIER, Thomas JENNI, Jean-Louis KLAUS et Thierry VUAGNIAUX (remplaçant M. Giancarlo VALCESCHINI) ; pour la 3^{ème} séance de Mme et MM. les Conseillers Pierrette ROULET-GRIN, Maximilien BERNHARD, Daniel COCHAND, Didier FORESTIER, Thomas JENNI, Jean-Louis KLAUS, Jean-Claude TÉTAZ (remplaçant Mme Elisabeth DESCAMPS) et Giancarlo VALCESCHINI.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports de majorité et de minorité de la commission, MM. Didier FORESTIER et Giancarlo VALCESCHINI donnent lecture de l'entier de leur rapport.

M. Conseiller Didier FORESTIER :

Je vais vous lire le rapport de majorité au complet comme il se doit.

La Commission a siégé le lundi 13 août 2012, le mercredi 26 septembre ainsi que le jeudi 18 octobre 2012.

Elle était composée selon la liste susmentionnée.

La délégation municipale était composée de Madame la Municipale SAVARY (URBAT), de M. BAERTSCHI du service URBAT, de M. JOBIN du service URBAT, de M. NICOLET et M. ROSSELET du service STE, des bureaux d'études composés de M. VUILLERAT mandataire (PGEE) et du Bureau B+C Ingénieur en hydraulique, M. HITZ (Perret-Gentil).

Nous les remercions pour leur disponibilité et les réponses qu'ils ont apportées à nos questions.

Préambule

Ce très important préavis touche de nombreux domaines et le coût pour la route représente environ Fr. 2'000'000.-- sur l'ensemble de la demande. Touchant à des domaines complexes comme celui de l'hydrologie, avec les mesures qui doivent être prises dans ces domaines, l'étude a pris plus de temps que pensé. Plusieurs spécialistes sont venus informer la commission de manière approfondie et Mme SAVARY a répondu de manière écrite à plusieurs questions. Les commissaires ont également pu s'appuyer sur la documentation qui leur a été remise, notamment les études hydrologiques mais aussi les documents AggloY 2007, sur lesquels s'appuyait le préavis étudié. L'intérêt et la nécessité du projet sont reconnus par tous les commissaires. La manière de le réaliser en revanche divise la commission en deux ainsi que le moment de traiter ce très important préavis. Pour la majorité de la commission les importantes décisions en suspens comme la votation sur la route de contournement du 25 novembre 2012 ainsi que la consultation prochaine sur AggloY font que la majorité de la commission estime que cet objet devrait être traité par le Conseil communal après résultat connu de la votation sur l'initiative « Stop aux Bouchons ». Une demande de renvoi sera faite dans ce sens lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} novembre 2012.

Cette majorité aurait préféré de beaucoup pouvoir établir le rapport de commission également après la votation.

L'ensemble des commissaires reconnaît la nécessité des quatre éléments : la route, la noue, les raccordements hors secteurs et la mobilité douce. La grande nouveauté pour les commissaires a été la découverte des gros problèmes hydrologiques de cette partie de la Ville. Le terrain s'y trouve souvent en contrebas des exutoires. Il y a donc des nécessités pour pouvoir évacuer les eaux claires non seulement par le réseau sous-terrain mais également en surface, dans un délai très rapide (environ ¼ d'heure pour anticiper l'arrivée des eaux de l'amont de la Plaine de l'Orbe), et ceci par de multiples mesures dont non-seulement la noue mais aussi le réseau routier !

Dans les études préalables, il était prévu une noue plus centrale à mi-chemin entre les Isles et l'autoroute. Le projet retenu prévoit à long terme une deuxième noue beaucoup plus près de l'autoroute. L'emplacement de la noue proposée a été discuté, certains commissaires pensaient qu'elle pouvait trouver sa place de l'autre côté de la route, évitant ainsi la construction de passerelles fort coûteuses. Tous les commissaires ont pu comprendre qu'il n'est pas question de faire de la rétention d'eau lorsque les terrains sont saturés, ni de l'infiltration mais qu'il était nécessaire de dégorger une future zone de 15 hectares.

Passerelles et noues

Une majorité de la commission estime que les passerelles sont trop coûteuses pour cette noue qui (tout en étant l'exutoire final) ne représente qu'une petite partie de ce qu'il faudrait faire en ce domaine. Il est possible de faire à meilleur compte par exemple avec des tuyaux ou des tonneaux et un passage un peu abaissé, ce qui en cas de crue permet à la fois à l'eau de passer par les tuyaux et exceptionnellement pour quelques minutes par-dessus le passage. La commission demande aux personnes responsables de faire (comme les spécialistes l'ont proposé en séance) une réalisation pour Fr. 150'000.-- au maximum, d'où une économie de Fr. 560'000.-- francs sur le projet, qui débouchera sur un premier amendement.

Voies de circulation et mobilité douce

Comme l'a bien expliqué par écrit Mme la Municipale SAVARY en répondant aux questions des commissaires, le tronçon routier qui est l'objet de ce préavis fait depuis longtemps partie intégrante de l'extension des pénétrantes routières qui permettent d'accéder en Ville par le sud-ouest. Les archives communales nous apprennent par ailleurs que de 1996 à aujourd'hui toutes les Municipalités et tous les Conseils communaux qui se sont succédés à l'Hôtel de Ville ont voté les crédits demandés pour mener les études et réserver le gabarit nécessaire à une voie de circulation située au sud-ouest de la Ville, notamment pour le tronçon allant du giratoire des Moulins au Parc technologique, en passant sous la voie CFF. Ainsi, l'objet qui nous est soumis avec ce préavis prend-il place sur le tracé officiellement affecté à une route autrefois appelée « collectrice-sud ». Cette bande réservée - d'une largeur de 22 à 30 m - va en droite de ligne, à travers champs, du giratoire des Moulins à celui de l'entrée autoroutière d'Yverdon-Sud. L'affectation de cette bande a été agréée par le Conseil communal en 1996, et inscrite dans le Plan directeur communal, toujours en vigueur aujourd'hui. La même année, la Ville a procédé aux achats et échanges d'une très grande partie des terrains nécessaires à la réalisation de cette route sud-ouest, terrains qui sont depuis lors dans son portefeuille immobilier. Toutes les oppositions concernant l'affectation du tracé routier allant de la rue des Moulins au Parc technologique ont été levées par les cours de justice successives, et finalement – en avril 2003 - par la plus haute instance, le Tribunal fédéral. En 2004, c'est ainsi à l'unanimité que nos prédécesseurs ont voté le crédit nécessaire à l'étude pluridisciplinaire nécessaire au projet de réalisation de ce qui s'appelle l'avenue des Trois-Lacs, une voie de circulation limitée à 50 km/h. En 2007, ce tronçon routier a été inscrit dans le plan d'agglomération de première génération, y figurant au rang des mesures prioritaires. En 2009, le Conseil communal a suivi la Municipalité en accordant un crédit permettant d'étudier la réalisation et le coût du tronçon partiel dont il est question aujourd'hui. Enfin, en 2011, l'État de Vaud – par le Département des Infrastructures - a ratifié le tracé de l'avenue des Trois-Lacs, une route en devenir toujours inscrite dans le projet d'agglomération.

Dans le projet présenté et discuté aujourd'hui, la route de 4.50 mètres de largeur est accompagnée d'une bande cyclable de 1.50 mètres, soit 6.00 mètres au total. Sachant que le coffrage situé sous la route sera réalisé dès le début des travaux à une largeur de 8.00 mètres, la majorité de la commission recommande d'augmenter la largeur de la route à 8.00 mètres également, en goudronnant une largeur de 2.00 mètres supplémentaires. Si l'initiative "STOP aux bouchons" était acceptée par la population yverdonnoise, ce tronçon pourrait alors être intégré dans la future route de contournement projetée au sud-ouest de la Ville. Cette largeur de 2.00 mètres supplémentaires permettrait par ailleurs d'assurer une vraie fluidité du trafic et un marquage conséquent facilitant l'accès au Centre sportif. Avec cette largeur de 8.00 mètres, la Municipalité est invitée à étudier la possibilité de créer une véritable piste cyclable en site propre sise, côté Plaine de l'Orbe, en lieu et place de la bande cyclable. Ces recommandations feront l'objet d'un 2^{ème} et 3^{ème} amendement.

Les aménagements paysagers, les arbres

Les rangées d'arbres paraissent trop nombreuses et plusieurs membres n'en souhaitent que deux, et se posent la question des effets des racines sur le fond de la route. La majorité de la commission demande à la Municipalité de renseigner le Conseil sur ce sujet.

Réponses données aux opposants

L'essentiel concerne la mise en place d'une zone 30 km/h qui englobe la rue de Graveline. Les autorités répondent que la zone 30 km/h fait partie du projet AggloY 2015. Il y a un flou dans la mesure où d'un côté les autorités (Mme SAVARY) avancent la date de 2015 pour cette mise à 30 km/h et de l'autre côté en subordonnant l'étude à la réalisation de l'Avenue des Trois-Lacs (elle-même reportée à un futur incertain beaucoup plus éloigné).

Il y a également la demande que le tronçon réalisé se prolonge en direction du Parc scientifique (Avenue des Trois-Lacs continue) de façon à ce que le trafic qui va vers le Parc scientifique ou le nœud autoroutier ne retransite pas par les rues de Graveline, Roseyres, Pierre de Savoie. Quant à la liaison avec le Parc scientifique, les autorités veulent faire passer le projet pour une route de quartier et non un raccordement à l'Avenue des Trois-Lacs du Parc scientifique. Il est prévu dans la réponse des autorités que l'Avenue des Trois-Lacs soit raccordée dans une étape ultérieure au nœud autoroutier. Donc il y a bien l'idée que l'on raccordera. Cela veut-il dire que ce tronçon sera raccordé à l'insu de son plein gré avec la suite de l'Avenue des Trois-Lacs ou sera-ce avec un autre hypothétique tronçon ?

Dès lors, les réponses aux oppositions ne tiennent la route pour ce qui est d'une mise en zone à 30 km/h qu'à la condition que le maximum du trafic puisse passer ailleurs que par Graveline et Roseyres et pour cela il faut le raccordement au Parc scientifique (la réalisation de la réalisation de l'Avenue des Trois-Lacs en parallèle de laquelle la mise en zone 30 de la rue de Graveline sera étudiée) et/ou au nœud autoroutier ou à Pierre-de-Savoie. Ainsi on pourra vraiment mettre Graveline à 30 km/h.

Fort de ces considérations émises ci-dessus la majorité de la commission propose des amendements aux articles devant être votés, les amendements étant directement liés à l'article concerné.

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement d'un tronçon de l'avenue des Trois-Lacs, entre le km 1.500 et le km 1.900 soumis à l'enquête publique le 16 avril 2012 ainsi que la mise en place du système d'évacuation des eaux pluviales.

La majorité de la commission propose trois amendements à l'article 1.

1^{er} amendement : Passerelles

Il est renoncé aux passerelles jugées trop coûteuses au profit d'un passage légèrement abaissé en terre-plein et construit soit sur des tuyaux, soit sur des tonneaux, ceci pour un montant maximum de Fr. 150'000.--. La majorité de la commission, par 6 voix pour et 2 absentions recommande d'ajouter la phrase suivante à l'article 1 : **Les passages au-dessus**

du nouveau canal seront réalisés en terre-plein.

2^{ème} amendement : Largeur de la route

Le tronçon de l'Avenue des Trois-Lacs (1500-1900) est réalisé en une route de 8.00 mètres de largeur. La majorité de la commission, par 4 voix contre 4, avec la voix prépondérante de son président, recommande d'ajouter la phrase suivante à l'article 1 : **La route sera réalisée avec une largeur de 8.00 mètres.**

3^{ème} amendement : Vitesse autorisée sur le tronçon

La vitesse de ce tronçon est fixée à 50 km/h, en conformité de la définition du tronçon dans la hiérarchie de l'actuel plan de circulation de la Ville d'Yverdon-les-Bains. La majorité de la commission, avec 4 voix contre 4, et la voix prépondérante de son président, recommande d'ajouter la phrase suivante à l'article 1 : **la limitation de vitesse est fixée à 50 km/h sur ce tronçon.**

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 6'470'000.-- lui est accordé à cet effet.

Amendement

Le montant des travaux est modifié par une baisse de Fr. 560'000.-- pour la suppression des passerelles et par une hausse de Fr. 300'000.-- pour une route élargie. La commission recommande, avec 4 voix contre 4, et la voix prépondérante de son président, de remplacer le montant de Fr. 6'470'000.-- par un montant de Fr. 6'210'000.--.

Article 3

L'article 3 est approuvé par l'ensemble des commissaires.

Article 4

L'article 4 est approuvé par l'ensemble des commissaires.

Article 5

Les réponses aux deux oppositions Freymond sont acceptées par l'ensemble des commissaires.

La réponse à l'opposition Bonzon est refusée par 4 voix contre 4, avec la voix prépondérante de son président, parce que contradictoire entre la date de 2015 planifiée et l'étude subordonnée à la réalisation de la réalisation de l'Avenue des Trois-Lacs.

La réponse à l'opposition de l'Association Isles-Valentin-Sud est refusée avec 4 voix contre 4, et la voix prépondérante de son président, pour la raison évoquée ci-dessus.

La réponse à l'opposition Emery est refusée par 4 voix contre 4, avec la voix prépondérante de son président, toujours pour la même raison.

L'article 5 est donc refusé avec 4 voix contre 4, et la voix prépondérante de son président, dans la mesure où il est contradictoire, et donc pas crédible.

Article 6

L'article 6 n'a pas à être voté par le Conseil communal.

Conclusions

La majorité de la commission considère que ce préavis n'est pas acceptable en l'état actuel. Il s'agit bien d'un tronçon de l'avenue des Trois-Lacs, dont le tracé a été ratifié par le Département des infrastructures du Canton de Vaud. Aucun des documents avalisés traitant de cette avenue ne la prévoit à 30 km/h. En conséquence, la majorité de la commission recommande au Conseil communal d'accepter le préavis tel qu'amendé par la majorité de la commission. Les amendements proposés et acceptés contribueront à une meilleure fluidité du

trafic, à une sécurité plus grande pour les cyclistes et les piétons. Ils garantiront la future réalisation de l'entier de l'avenue des Trois-Lacs et permettront, lorsque les travaux de la rue du Midi seront entrepris, que la vie de la cité se déroule sans désagréments extrêmes.

Recommandation de renvoi

Le Président de notre Conseil a sommé la commission de rendre son rapport dans les plus brefs délais. Compte tenu de l'importance du sujet et des incertitudes qui entourent le présent préavis en regard de la votation du 25 novembre 2012, la majorité de la commission, avec 4 voix contre 4, et la voix prépondérante de son président recommande au Conseil communal de surseoir au traitement de ce préavis afin qu'il puisse être traité après le résultat connu de la votation sur l'initiative populaire STOP AUX BOUCHONS.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Au vu de l'importance de l'enjeu du préavis qui nous est soumis ce soir, j'ai souhaité illustrer le rapport de minorité par un support visuel de façon à ce que le flou soit évacué dans l'esprit de nos concitoyens et permettra probablement de bien comprendre les enjeux de ce préavis.

Présentation à l'écran

PR12.25PR

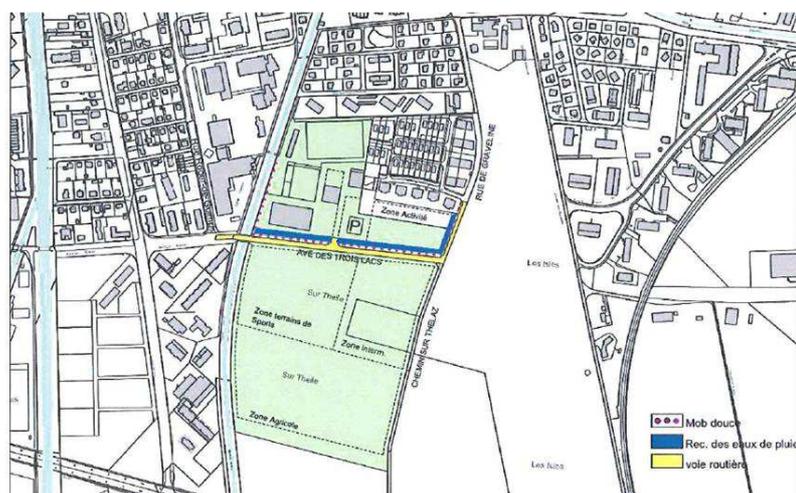
Tronçon Avenue des Trois-Lacs Graveline – Roger-de-Guimps

Préambule

Le comité d'initiative « Stop aux bouchons » était fortement représenté au sein de la commission de votre Conseil, raison pour laquelle le résultat du vote populaire concernant celle-ci est constamment revenu au centre des discussions. Or, l'initiative proposait aux Yverdonnois la construction d'une route de contournement de notre Ville, ce qui n'est absolument pas l'objet du présent préavis.

Présentation à l'écran (reprise du rapport de la Municipalité)

PR12.25 Tronçon Av. des 3 Lacs



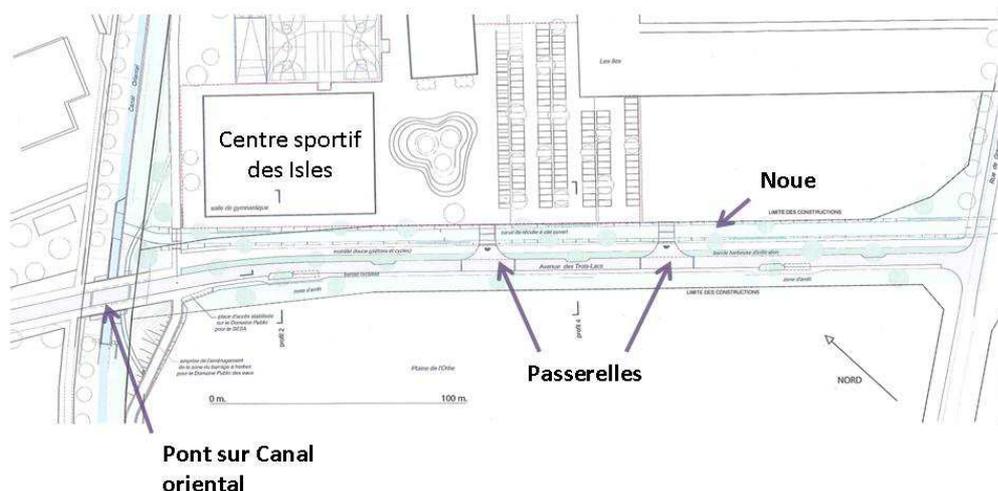
A l'instar de la Municipalité, la minorité de votre Commission ne considère pas du tout que le tronçon aménagé dans le cadre de ce préavis peut prétendre constituer un élément de la fameuse route de contournement vendue à nos concitoyens lors de la campagne de récolte des signatures. Le tracé de la route de contournement promise à l'époque par les initiants devait être éloigné des quartiers d'habitation et constituer un axe de circulation à 50 km/h destiné aux automobilistes désireux d'aller du sud à l'ouest de notre Ville sans pénétrer dans les quartiers à forte densité de population. Or le quartier des Isles est construit, son affectation en fait une zone d'habitation et une zone de loisirs, avec la présence d'un Centre sportif d'importance régionale et de terrains de sport.

Contrairement à la majorité de la commission, la minorité entend respecter ce cadre, raison pour laquelle elle soutient le présent préavis et enjoint notre Conseil d'accepter l'entrée en matière et de refuser la plupart des amendements proposés qui n'ont d'autres objectifs que de faire de ce tronçon un élément de la route de contournement voulue aujourd'hui par les auteurs de l'initiative « Stop aux bouchons ».

Concrètement, le préavis propose la réalisation d'une route de desserte destinée en premier lieu aux résidents des Isles et aux utilisateurs du Centre sportif du même nom. Le rapport municipal décrit clairement le projet comme la réalisation d'un aménagement routier et mobilité douce entre la rue de la Graveline et la rue Roger-de-Guimps, afin d'assurer les accès nécessaires au Centre sportif. Cette volonté se concrétise par une route à gabarit réduit à double sens de 4.5 m de large dont la vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h. Elle sera complétée par une bande cyclable de 1.5 m côté Plaine de l'Orbe et par une piste mixte piéton-cycliste en site propre côté Ville.

Présentation à l'écran (extrait également du rapport)

PR12.25 Tronçon Av. des 3 Lacs



Passerelles et noues

De nombreux éléments présentés par les services techniques ont fait l'objet de critiques ou de demandes de compléments avec l'objectif plus ou moins avoué de retarder le dépôt du rapport. Ainsi, le rapport hydrologique réalisé par le bureau B+C établit la nécessité d'un système de récolte des eaux de surface. La solution retenue dans le préavis consiste en la réalisation d'une noue destinée à récolter les eaux de pluie afin d'offrir une protection efficace contre les risques d'inondation décrits dans le rapport d'expert.

Cette solution écologique est très souvent retenue dans les aménagements urbains en raison des avantages qu'elle propose. Au lieu de canalisations qui évacuent l'eau rapidement, la noue

constitue une zone tampon destinée à recueillir l'eau pluviale ou de crue tout en faisant partie d'un projet paysager. Comme le préavis l'indique, ce projet de noue a reçu l'aval des services cantonaux concernés.

Ce système nécessite la création de deux passerelles dont le coût est devisé à Fr. 710'000.--, montant qu'une majorité de la commission a trouvé excessif. Les services techniques ont admis pouvoir aménager les deux passerelles pour un moindre coût annoncé à quelque Fr. 150'000.--. D'une durée de vie moindre, elles rempliraient leur fonction pendant une bonne dizaine d'années alors que celles qui sont prévues dans le préavis offriraient une longévité bien meilleure.

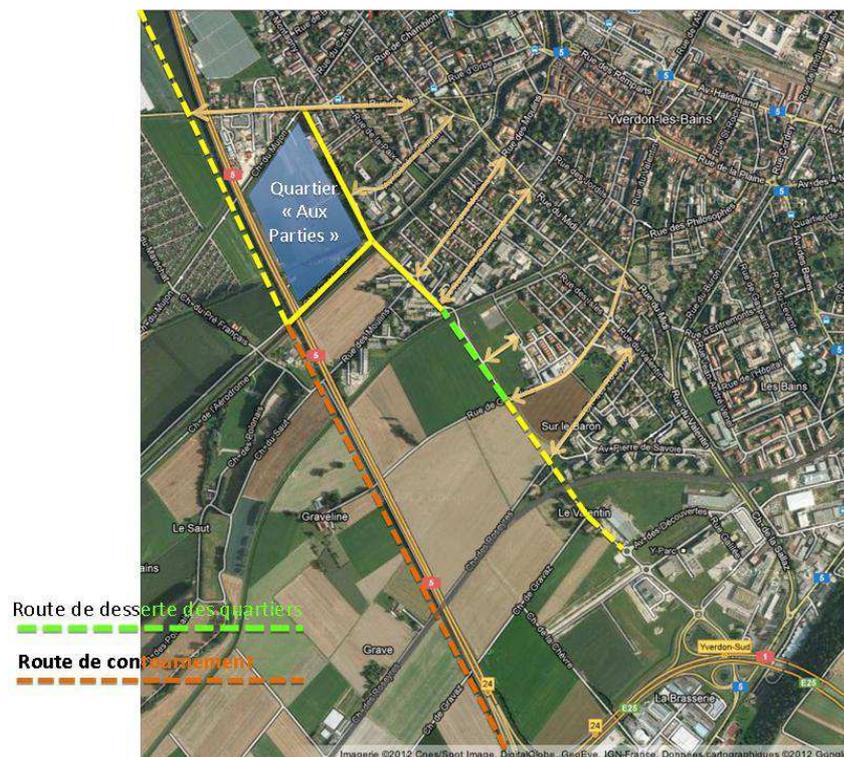
Au vote, c'est par 6 voix contre 2 que la solution plus légère a été approuvée d'où l'amendement proposé dans les conclusions du rapport de minorité.

Route

Dans son rapport, la majorité de la commission évoque un problème de largeur de la route qui est déclarée insuffisante dans son gabarit prévu de 4.5 mètres. Cette route sera aménagée avec une bande cyclable marquée au sol d'une largeur de 1.5 mètres.

Selon l'avis de la minorité, c'est justement parce que la circulation est limitée à 30 km/h qu'il faut dimensionner route et bande cyclable selon ces normes.

Présentation à l'écran



Cette carte ne vient pas du préavis. Elle ne vient pas du comité d'initiative « Stop aux bouchons ». Elle ne vient pas du comité contre la route de contournement. Elle ne vient pas de la presse. Elle vient de moi. Encore une fois, elle n'a comme objectif que d'illustrer les intentions de la Municipalité en comparaison des intentions du rapport de majorité.

Je légende rapidement : tous les éléments en traits tillés sont des projets, les éléments en plein sont des routes construites et les flèches correspondent plus ou moins à certains peignes dont on nous a parlé.

Je poursuis la lecture du rapport.

Les intentions des auteurs du rapport de majorité sont claires, à l'évidence il y a démonstration

de la volonté de faire de cette route de desserte de quartier un tronçon de la future route de contournement, au cas où les Yverdonnois accepteraient l'initiative au soir du vote populaire du 25 novembre prochain.

De fait, la route de contournement vendue comme une solution de lutte contre les bouchons par les auteurs de l'initiative « Stop aux bouchons » empruntera l'axe dont nous parlons ce soir. Par correction envers les habitants de ces quartiers (Pierre-de-Savoie, Isles, Roger-de-Guimps, Moulins, Kiener, et plus loin, Montagny, Saint-Georges et Cheminet), il faut mettre les intentions clairement sur la table afin que nos concitoyens soient dûment informés des enjeux.

Ainsi, le rapport de majorité indique clairement que la route doit être élargie, le fond le permettant, et ceci jusqu'à 8 mètres afin d'autoriser une vitesse de 50 km/h.

Mobilité douce

Les objectifs en termes de mobilité douce sont remplis, même si la discussion a porté sur la question de savoir s'il n'y avait pas lieu de créer deux pistes cyclables en lieu et place d'une piste et d'une bande cyclable. Mais compte tenu de la limitation de la vitesse à 30 km/h, les commissaires ont admis la solution proposée par le préavis.

Réponses données aux opposants

Les oppositions enregistrées dans le cadre de la mise à l'enquête peuvent être levées dans la mesure où le projet présenté répond aux inquiétudes puisque le gabarit de la route offre des garanties quant aux désagréments craints par les opposants. Tous les membres de la minorité de la commission considèrent que le projet, tel qu'il est présenté, répond aux attentes des opposants et permet d'approuver l'article 5 du préavis.

Coût

La majorité a mentionné un coût de 1.5 million - j'ai entendu 2 je crois - comme étant le coût réel de la route ce qui sous-entend que, pour arriver à 6.4 millions, ce sont les aménagements et les deux passerelles qui font la différence. Ceci est naturellement totalement faux, une simple lecture objective du tableau des coûts suffit pour s'en convaincre.

Ainsi, pour être juste, il faut tenir compte du coût des travaux préparatoires, du Pont sur le Canal oriental (indispensable pour relier Roger-de-Guimps), de l'éclairage public, des infrastructures du réseau (gaz et électricité), de la signalisation routière et des honoraires des ingénieurs et autres géomètres, ce qui nous amène à un total pour la seule route de 4.5 millions, montant auquel il faut encore ajouter les intérêts intercalaires que le préavis mentionne. Il est donc totalement faux de dire que la route à elle seule coûterait 1.5 million.

Remarque finale

C'est donc une opposition sur le fond qui amène la minorité de la commission à déposer le présent rapport par 4 voix contre 4, celle du président ayant départagé l'égalité du résultat du vote.

Alors que la majorité de la commission estime préférable de reporter la décision à une séance ultérieure de notre Conseil, considérant que le résultat du vote populaire sur l'initiative « Stop aux bouchons » est déterminant, la minorité considère, quant à elle, que tel n'est pas le cas.

En effet, même si le vote populaire devait pencher en faveur de l'initiative, la route de contournement proposée par les auteurs de l'initiative ne devrait pas emprunter le tronçon dont il est question ici puisqu'il s'agit d'une route de desserte de quartiers.

Il n'y a par conséquent pas d'intérêt à reporter le vote portant sur le préavis qui nous est proposé qui offre l'avantage d'être admis par la population du quartier desservi.

La majorité de la commission estime que le gabarit de cette route devrait être porté à 8 mètres de largeur afin de permettre une circulation bidirectionnelle à 50 km/h. Dans ce cas, il ne s'agirait plus du même projet et le préavis ne permettrait plus de considérer que les réponses

faites aux oppositions sont approuvées. En ce sens, l'article 5 du préavis ne pourrait être admis, ce qui obligerait la Municipalité à reprendre son projet avec les conséquences que l'on peut imaginer : le tronçon de route ne pourrait être construit en l'état, de longues démarches seraient à nouveau engagées aboutissant à une nouvelle mise à l'enquête qui engendrera de nouvelles oppositions, ce qui repoussera la présentation d'un nouveau projet à un terme non défini, mais clairement trop lointain pour répondre aux attentes légitimes des habitants et des utilisateurs du Centre sportif des Isles.

Conclusions :

La minorité de la commission, composée de MM. Jean-Louis KLAUS, Jean-Claude TÉTAZ, Thomas JENNI et du soussigné, désigné comme rapporteur, recommande au Conseil d'examiner le préavis en acceptant :

- l'article 1 tel que proposé ;
- d'amender l'article 2 comme suit : « Un crédit d'investissement de Fr. 5'910'000.- lui est accordé à cet effet » ;
- les articles 3, 4, 5 et 6 tels que proposés.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

Je vais demander la non-entrée en matière sur ce préavis pour les raisons qui suivent :

- la majorité de la commission demande le renvoi après la votation du 25 novembre 2012 ;
- le Président du Conseil communal vient de nous faire part d'une information du SeCRI comme quoi l'amendement proposé par la commission n'est pas légal.

Je pense qu'au vu de ce qui précède la commission sera amenée à siéger à nouveau et de ce fait il me paraît plus sage de ne pas entrer en matière ce soir, mais après une nouvelle réunion de la commission.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Nous sommes en présence d'une demande de non-entrée en matière selon l'article 72 de notre règlement.

La discussion est ouverte sur cette demande de non-entrée en matière.

La discussion ne semble pas demandée.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Votre demande a été faite, je ne vais pas me prononcer que ce soit au niveau formel ou sur le fond de la proposition que vous venez de formuler.

Par contre, il y a un point sur lequel j'avais envie de revenir. Un point mentionné déjà par M. Giancarlo VALCESCHINI, mais il me semblait important d'insister un peu là-dessus.

Que l'on vote aujourd'hui ou que l'on vote le mois prochain ou encore celui d'après, il y a une chose qui ne changera pas, c'est qu'on ne peut pas transformer une route de 30 à 50 km/h de 6 à 8 mètres seulement en déposant des amendements.

Le projet va devoir et je vous fais la liste pour que vous en soyez bien conscients :

- le projet va devoir être repris par les ingénieurs ;
- selon le montant du mandat qui sera nécessaire, il pourrait être nécessaire de

Discussion sur l'entrée en matière

demander un nouveau crédit d'étude au Conseil communal ;

- le projet devra être soumis à nouveau aux services cantonaux concernés ;
- le projet devra être remis à l'enquête ;
- le projet suscitera très certainement - ça a été le cas déjà à 30 km/h, cela le sera forcément à 50 km/h - de nouvelles oppositions qui devront être à nouveau traitées ;
- des négociations probablement devront avoir lieu comme c'est le cas souvent quand les oppositions sont nombreuses ;
- et lorsque tout cela sera fait, un nouveau préavis demandant un crédit d'investissement devra être rédigé et fourni au Conseil communal pour lui demander un montant qui corresponde au mieux selon les chiffrages des ingénieurs, au mieux au montant des travaux à faire.

Ensuite, ce n'est qu'ensuite finalement, s'il n'y a pas de recours une fois les oppositions levées par le Conseil communal, ce n'est qu'ensuite qu'on pourra lancer les travaux de cette route. Alors, je ne vais pas me lancer dans une tentative d'évaluation du temps que tout cela pourrait faire mais je crois que tous ici, nous pouvons admettre que cela va prendre un temps certain.

Dans l'intervalle le Centre sportif n'aura pas d'accès. C'est-à-dire que toutes les manifestations qui auront lieu là-bas petites ou grandes, on ne pourra y accéder que par le chemin vicinal qui existe actuellement.

Je pense qu'une proposition serait plus réaliste, et là encore peut importe si vous votez là-dessus ce mois-ci, le mois suivant ou celui d'après, peu importe le résultat de la votation sur l'initiative « Stop aux bouchons » d'ailleurs, la proposition qui me semblerait la plus réaliste c'est de faire rapidement le projet qui peut être fait rapidement, c'est celui qui vous est soumis ce soir. Un projet dont les plans ont déjà été mis à l'enquête, les oppositions sont déjà traitées. Nous sommes prêts à démarrer ce chantier pour avoir rapidement un accès à ce Centre sportif.

Et puis finalement si c'est un oui qui sort des urnes le 25 novembre, s'il s'avère après étude que c'est ce tracé-là qui est retenu pour une route à 50 km/h, il sera encore temps lorsque cette route aura été mise à l'enquête, lorsque les oppositions auront été levées, lorsque les recours seront réglés et que les crédits seront votés, il sera encore temps de reprendre cette route et de la transformer, ce qui est bien sûr possible conformément à ce que nous vous avons dit plusieurs fois en commission.

Pour l'heure je pense que nous ne pouvons pas nous permettre de laisser le Centre sportif sans accès pendant très longtemps encore. C'est un accès qui doit être fait rapidement maintenant. Je crois que les Yverdonnois ne comprendraient pas qu'on mette 25 millions dans un Centre sportif pour le laisser sans accès pendant des années.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La discussion se poursuit sur cette demande de non-entrée en matière.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je rappelle qu'en septembre 2009, le Conseil communal a voté, je cite : « un crédit d'investissement de Fr. 235'000.-- pour l'étude d'une route de liaison Graveline - Roger de Guimps ».

Ce préavis était destiné à l'objet suivant :

- réalisation d'une voirie à double sens entre la rue de Graveline et la rue Roger-de-Guimps sur le tracé de l'avenue des Trois-Lacs ;
- prise en compte de la mobilité douce : piétons, cycles ;
- aménagements complémentaires (paysage, mobilier urbain, éclairage) ;

- infrastructures techniques (en particulier nouvelle conduite d'eau) ;
- création d'une "noue" pour la gestion des eaux de pluie selon PGEE ;
- raccordement des réseaux susmentionnés sur la rue de Graveline et la rue Roger-de-Guimps ;
- pont à deux voies sur le canal oriental ;
- aménagement du bord du canal oriental, rive sud-ouest ;

En sus, le préavis prévoyait la réalisation et la planification suivante :

- | | |
|--|----------------|
| • Vote du crédit d'étude par le Conseil communal | septembre 2009 |
| • Projet définitif | novembre 2009 |
| • Dépôt de la mise à l'enquête publique | décembre 2009 |
| • Traitement des oppositions | avril 2010 |
| • Crédit d'ouvrage au CC | juin 2010 |
| • Réalisation opérationnelle | été 2011 |

On ne peut pas aujourd'hui accuser ce Conseil de retarder cet objet. On constate une chose, il n'y a nulle part dans le préavis un endroit qui indique qu'on demande une route à 30 km/h, mais une route de liaison et je trouve que c'est être de mauvaise foi que de faire prendre le retard à ce Conseil alors que la planification de départ n'a pas été suivie.

Et je vous invite à suivre la non-entrée en matière.

M. le Conseiller Pascal BLUM :

Ce soir, je suis assez impressionné. Je vois qu'en fait un projet peut être complètement refait par 12 personnes qui se réunissent à peu près 2 heures chacune pendant 3 séances. C'est-à-dire pour à peu près un millier de francs, on refait un projet autour d'une table ou de plusieurs tables puisqu'il y a eu 3 séances. Et puis on vient dire à la Municipalité « Mais finalement, voilà... ».

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Je m'excuse M. le Conseiller, mais est-ce que votre point concerne l'entrée en matière ou non sur ce point ?

M. le Conseiller Pascal BLUM :

Oui, tout à fait.

Donc, je suis quand même assez impressionné. Je voudrais, j'ai bien entendu ce qu'a dit Mme la Municipale SAVARY, je pense qu'effectivement aujourd'hui la proposition, quoi qu'on en dise, Mme Pierrette ROULET-GRIN, cela va bel et bien retarder le projet.

Et puis cela va bel et bien empêcher une autre proposition qui est venue de votre parti, de votre éminent collègue M. RICHARD, il n'y a pas plus tard que le mois de juin de cette année, voyez, j'ai la mémoire un peu moins longue que vous, Mme GRIN, mais en fait il a demandé que l'accès au Centre sportif des Isles soit meilleur, qu'il a parlé aussi des places de parc. Mais il a notamment parlé qu'on établisse la liaison et l'accès à ce Centre sportif.

Et là, je ne peux que souscrire à cette demande et la rappeler et aller dans le sens de Mme SAVARY, donc je vous encourage à entrer en matière sur ce projet et à accepter le projet qui est proposé par la Municipalité, éventuellement à votre gré, celui du rapport de minorité.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

J'avoue que si nos téléspectateurs arrivent à comprendre ce qu'on dit à présent, ils sont vraiment doués.

Il y a deux mois, lors de notre séance du Conseil communal, nous avons dû nous prononcer sur l'implantation de la société Colibrys. On devait cautionner d'un million. À ce moment-là, on nous dit que nous n'avons pas tous les éléments. Et en fait, il s'agissait de l'avis d'un Conseiller d'État. On devait se prononcer sur un million. Sans autre, nous avons décidé, et à juste titre, de reporter cette décision pour avoir tous les éléments en main.

Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur six millions. Or, nous n'avons pas tous les éléments en main. Nous venons d'avoir l'avis du SeCRI, qui, j'avoue, remet, enfin en moi-même, met un grave doute sur la validité de ce que nous allons dire ce soir, de ce que nous allons voter.

De plus, qu'on le veuille ou non, tout ce que nous avons vu, ce bout de tronçon, ce tronçon est sur ce qui est prévu dans l'initiative. Alors, moi je trouve extraordinaire qu'on ne puisse pas attendre un mois pour avoir tous les éléments et nous prononcer à juste titre.

De plus, dans tous les débats que nous avons eus, nous avons entendu : « Mais, laissez-nous le temps de réaliser tout ce que nous voulons réaliser ! N'allons pas trop vite ! Ce que vous proposez avec cette initiative c'est de foncer et de dépenser de l'argent ! Attendons, il est urgent d'attendre ! ». Et aujourd'hui, on ne peut pas attendre 25 jours !

C'est pourquoi je vous propose, enfin je soutiens Mme ROULET-GRIN, remettons à un mois pour avoir vraiment tous les éléments pour pouvoir décider.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Alors je crois que c'est maintenant que les concitoyens ne comprennent plus rien après l'intervention de M. le Conseiller VIAL.

Les choses sont pourtant claires. Il y a un préavis municipal qui est proposé, dans un gabarit qui est donné, qui est respectueux du projet, qui est respectueux des citoyens, qui répond à la demande d'accéder au Centre des Isles avec une route adéquate. Ce projet, il existe comme il est, il est accepté comme il est ou il n'est pas. Il n'y a pas d'alternative.

Donc soit on entre en matière, et je vous invite vraiment à le faire, et vous refusez ce préavis ou vous l'acceptez. Mais ne reportez de grâce pas ce débat puisque de toute façon si le préavis est refusé, on devra le reprendre à zéro. Et ce n'est pas une commission qui va se réunir, de non-spécialistes, qui va se réunir pour dire quelle route, dans quel gabarit, avec quel éclairage il faut faire, ce sont des spécialistes. Et ce n'est pas un travail qui se fait sur le coin d'une table par des gens aussi cultivés soient-ils mais qui ne sont de loin pas compétents pour décider comment doit se construire une route, fût-elle à 6 mètres ou à 8 mètres !

Donc maintenant, je vous invite à entrer en matière. Si vous voulez refuser ce préavis, ayez le courage de le refuser ou acceptez-le ! Merci.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

À toutes fins utiles, je vous rappelle que nous sommes au débat d'entrée en matière et que le cas échéant, si l'entrée en matière est votée, nous déciderons ensuite du renvoi ou non.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Je ne ferai pas trop long parce que c'est plus au moins ce que je voulais dire qui vient d'être dit.

Simplement, soyons honnêtes ! On ne parle pas de renvoyer la discussion de 25 jours, ce sera de renvoyer la discussion de plusieurs mois, parce qu'effectivement, si l'idée est de refuser le

préavis et ce sera ça si l'initiative « stop aux bouchons » passe dans les urnes. Ce n'est pas une question de 25 mois, de 25 jours voilà c'est un lapsus, ce sera peut-être plus une question de 25 mois.

Donc comme l'a dit M. VALCESCHINI, maintenant il faut se prononcer sur le fond. On est là pour le faire. On a un préavis qui nous a été présenté. On n'est peut-être pas d'accord sur l'aboutissement, mais votons ! Ensuite, on aura aussi une base pour la suite des discussions, parce que de le repousser de 25 jours, à mon avis cela ne veut rien dire vu les débats en cours.

Donc je vous invite à entrer en matière sur ce préavis.

M. le Conseiller Nicolas SCHIRINZI :

Le groupe UDC ne rentre pas en matière. Il y a trop de flou dans le préavis. On ne sait plus à quel point on en est maintenant. Donc, on voudrait réfléchir encore. Donc, on ne rentre pas en matière.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La discussion est toujours ouverte sur la non-entrée en matière sur ce préavis.

Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Moi, j'aimerais juste vous dire que si la votation du 25 est défavorable aux initiants et qu'on n'entre pas en matière ce soir, nous n'avons aucun projet pour cette route d'ici là. Alors, je pense que comme l'a dit tout à l'heure Mme la Municipale, nous devons voter ce projet et nous devons le voter ce soir.

M. le Conseiller Bart WIND :

Mais précisément, justement on ne doit pas attendre 25 jours pour réfléchir encore un peu, on doit attendre 25 jours pour avoir le résultat du vote à l'initiative. Si on refuse maintenant ce préavis et puis que le vote ne passe pas non plus, là on sera bien embêté. Maintenant si l'initiative est refusée, libre à nous dans un mois de quand même faire passer ce projet-là. Les deux projets sont liés. À terme de toute façon si l'initiative passe, on ne va pas construire ces deux routes, une route de chaque côté d'un champ, de toute façon.

M. le Conseiller Pascal BLUM :

On n'est pas en présence d'une demande de renvoi de 25 jours, on est en présence d'une non-entrée en matière ou d'une entrée en matière. Si nous n'entrons pas en matière, cela veut dire que nous renvoyons le projet à la Municipalité et elle fait ce qu'elle veut : elle revient ou elle ne revient pas ! Et si... (*brouhaha dans la salle*) alors vous me corrigerez Mmes et MM. les Municipaux !

Ce que je voulais encore rajouter c'est qu'indépendamment de ça, admettons qu'on n'entre pas en matière sur ce projet de route, si l'initiative « Stop aux bouchons » passe, il y aura une route de contournement à construire. Nous n'aurons toujours pas d'accès au Centre des Isles avant, Mme Fanny SPICHIGER parlait de 25 mois avec un lapsus, je ne sais pas j'ai l'impression que c'est encore plus.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La discussion est toujours ouverte sur cette demande de non-entrée en matière.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Tout d'abord sur la forme, Mme la Conseillère JAGGI a proposé une non-entrée en matière sur ce dossier. Elle n'a pas proposé un report de 25 jours ou d'un mois. Ce n'est pas la même

chose, Mmes et MM. les Conseillers. Un report est un report, on reprend la discussion dans un mois. Une non-entrée en matière, c'est une décision beaucoup plus grave. Lorsqu'une Municipalité se voit renvoyer son préavis sans entrer en matière, cela veut dire que le Conseil le refuse en l'état et qu'on ne va pas revenir avec le même préavis un mois plus tard.

Donc cela signifie que le projet est bloqué. Il est bloqué, alors après on peut discuter jusqu'à quand il est bloqué. Vous dites pour rassurer que dans un mois, finalement quoi qu'il arrive de l'initiative, on pourrait, c'est M. le Conseiller Bart WIND qui le dit, ce Conseil pourrait quand même décider d'entrer en matière sur ce projet. Pourquoi ne le ferait-il pas aujourd'hui ? Je ne vois pas la différence.

Et puis, si ce n'est pas le cas, si c'est effectivement une autre route qu'il faut construire - je ne reviens pas sur la question des amendements ce soir, parce que ce n'est pas ça qui est déterminant - si c'est une autre route qu'il faut construire alors là les délais risquent d'être effectivement beaucoup plus longs.

Parce qu'aujourd'hui bien malin est celui qui pourra dire où passera cette route de contournement. Je ne suis pas un spécialiste, il y en a dans la salle des ingénieurs, des gens qui peuvent imaginer, en circulation, en génie civil, je ne suis pas un spécialiste, la plupart d'entre nous ne le sommes pas. Et on le voit bien dans le cadre des débats qu'il y a autour de cette route de contournement, il y a pas mal d'incertitudes sur savoir quel est le tracé. Quel est le rôle aussi de cette route ? On en avait déjà débattu lors de notre dernière séance de Conseil.

Donc avant de revenir, et c'est là que je veux en arriver, avant de revenir avec un nouveau projet ou le même pour cette voie d'accès à un Centre sportif et à un quartier, avant de revenir, il nous faudra nous déterminer, cas échéant de l'acceptation par le peuple de l'initiative, nous déterminer sur un tracé de cette route. Et vous pouvez bien imaginer que ça va prendre quelques temps, Mme la Conseillère ROULET-GRIN a rappelé les délais qui ont été les nôtres pour ce petit tronçon de route. Il y a plein de raisons qui justifient ces délais supplémentaires.

Mais vous pouvez bien imaginer que s'il faut réétudier une route contournement, cela va prendre un peu plus de temps. Et c'est ça mon inquiétude aujourd'hui, Mmes et MM. les Conseillers, c'est celle qu'a exprimée ma collègue Mme SAVARY. Mon inquiétude, c'est que nous n'ayons rien pendant des années pour accéder à un des objets principaux construits ces dernières années dans cette Ville. Un objet que nous ne voulons pas seulement pour la population d'Yverdon, mais pour la région, mais pour le Canton, voire pour des compétitions nationales. Vous le savez, il y en a déjà eu, et nous sommes en tractation pour d'autres compétitions de niveau national.

Quelle image donnons-nous, Mmes et MM. les Conseillers, si nous ne réalisons pas une route ? Qu'elle soit à 50, à 30, excusez-moi mais pour moi, ce n'est très important ce soir. Ce qui est important, c'est qu'on entre en matière et qu'on réalise quelque chose.

Lors des débats en commission, il a été clairement indiqué que nous pouvions adapter et le gabarit et la vitesse, cas échéant, si on estimait nécessaire de le faire par la suite. J'ai encore eu la confirmation ce matin, de la part cette fois-ci de spécialistes, que moyennant des travaux, qui vont coûter quelque chose évidemment, mais pas des sommes faramineuses, cette adaptation est possible.

Donc réalisons ce qui doit être réalisé aujourd'hui. De toute façon les infrastructures seront là, tout ce qui est dessous sera fait et on pourra réaliser la route que nous voudrions. Mais commençons ces travaux maintenant, Mmes et MM. les Conseillers. Ou alors, le risque est que pendant des années, parce qu'on sait ce que ça prend comme temps de faire des routes dans notre Ville et dans notre pays, ou alors c'est des années d'attente et je ne peux pas, je n'ose pas imaginer que ce Centre sportif et que ce quartier et que cette école ne soient pas alimentés par une route correcte à cet endroit-là. Une route, Mmes et MM. les Conseillers, on ne fait pas un chemin quand même, on fait une route !

Donc je vous invite à entrer en matière et à débattre ce soir de ce projet et pas dans un mois et

pas dans une année ou je ne sais pas.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Moi, je vous entends bien, M. le Syndic, mais je crois que la sagesse serait de retirer ce préavis ce soir pour le représenter dans un mois. Je suis convaincu qu'une fois que nous aurons le résultat du vote sur l'initiative « Stop aux bouchons » que les débats seront plus sereins. Ceci en plus tenant compte de ce qui est de l'avis du SeCRI que nous venons de recevoir aujourd'hui et je pense que la sagesse vraiment serait que vous retiriez ce préavis ce soir pour le représenter au prochain Conseil communal.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je crois qu'il y a un préavis sur lequel nous n'étions pas entrés en matière, c'était la fameuse année Rousseau, on le regrette encore, mais ça montre l'influence d'une décision de ce type-là, ou il a été refusé après, mais je crois que le début a été la non-entrée en matière.

L'autre élément que je voulais mentionner c'est que la Commission de gestion dans son rapport a insisté pour que l'accès au Centre sportif soit réalisé dans les meilleurs délais, en regrettant les retards qui sont pris.

Et le dernier élément que j'aimerais mentionner, c'est que la commission, unanime sauf erreur, a reconnu, a tout à coup découvert les problèmes hydrologiques qui peuvent frapper notre Ville. Et donc il y a non seulement une question d'accès au Centre sportif, mais il y a également une question de prévention de dommages dus aux éléments naturels, par exemple une inondation qui serait fort mal venue et qui devrait être évitée par le système de noue que le projet, que la Municipalité nous a présenté, contient.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Vous avez sommé la commission, il y a quelque temps, de déposer son rapport. Vous comprenez ce soir certains des objets de sa réticence, puisque nous souhaitons au fond, en tant que commission du moins dans sa majorité, mais je crois qu'il y avait un consensus là autour, d'éviter précisément de se retrouver dans la situation dans laquelle on se trouve ce soir.

Et vous comprenez aussi pourquoi un rapport de majorité a été rédigé. Il a été rédigé, en quelque sorte en anticipant précisément la votation du 25 novembre, puisque la majorité s'est mise d'accord sur un certain nombre de critères, et a dit dans le cas où finalement cette route de contournement est acceptée en votation populaire, alors un certain nombre d'amendements seront déposés.

Maintenant pour ma part, effectivement la demande de non-entrée en matière fait sens ce soir pour les raisons qui ont été demandées. Cas échéant, si on devait entrer en matière, alors nous avons également discuté de cette hypothèse en commission, en disant finalement proposons à un moment donné le renvoi de manière à ce que cette discussion sur les différents amendements ait lieu précisément après le vote du 25 novembre. Cas échéant, on a émis également différentes hypothèses en disant, si la votation sur la route de contournement est refusée à ce moment-là, un certain nombre d'amendements pourraient aussi être retirés, puisque la majorité de la commission ne s'acharnera pas finalement à aller à l'encontre de la volonté populaire.

Voilà, dans tous les cas, au nom du groupe, je pense, UDF - Vert'libéraux, on vous recommande d'appuyer cette non-entrée en matière et cas échéant d'appuyer en tout cas le renvoi qui semble à mon sens d'ores et déjà acquis puisqu'il faut 20% de l'assemblée à ce sujet. Donc, au niveau des décisions, elles auront très vraisemblablement après la votation du 25 et la commission pourra cas échéant se réunir entre-deux pour étudier ce que vous avez reçu du SeCRI, M. le Président.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La discussion est toujours ouverte.

M. le Conseiller Samuel GURTNER :

Je veux bien que je sois un peu novice, mais je trouve que c'est un peu le sommet du blues qu'on construit un Centre sportif et qu'une année après son inauguration, on s'écharpe pour construire la route pour y accéder. J'aurais fait le contraire.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La discussion est toujours ouverte sur cette demande de non-entrée en matière.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

J'aimerais répondre à M. le Conseiller VIQUERAT. La Municipalité ne va pas retirer ce préavis, parce que la Municipalité a étudié une solution qui est, selon elle, la bonne solution.

La bonne solution parce que c'est une route qui permet d'accéder à ce Centre sportif. Et je vous rappelle quand même, puisqu'on semble oublier que ce n'est pas qu'une route, c'est aussi un système de gestion des eaux pour tout un quartier qui a été construit. Je vous rappelle que ce quartier aujourd'hui n'est pas à l'abri d'inondation. Vous le savez aussi, il n'est pas à l'abri d'inondation, le concept prévoyait une partie des aménagements pour régler les problèmes hydrologiques dans le cadre de la construction des habitations qui ont été réalisées et une autre partie dans le cadre de la gestion de l'eau qui est prévue dans le cadre de ce préavis.

Donc aujourd'hui, nous avons fait le travail. Nous estimons que les spécialistes, et ils ont pu le présenter et le confirmer à la commission, je crois que les commissaires ont admis que les explications étaient claires, cette route est une route qui fonctionne autant pour permettre aux gens de circuler, d'accéder au quartier, que pour gérer l'eau de la Plaine de l'Orbe, donc il n'y a pas de raison pour la Municipalité de retirer ce préavis ce soir.

Moi je vous invite à entrer en matière, après vous aurez un débat sur le report ou non d'un mois de la décision. Mais l'entrée en matière sur le principe d'une route d'accès, ça je pense que c'est le minimum que vous puissiez faire ce soir.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Tout d'abord un tout petit point concernant les deux rapports des commissaires. Malgré ce que peuvent dire une dizaine de personnes, je n'étais pas à la commission le 26 septembre. J'ai un témoin qui peut assurer que j'étais devant la télé et j'ai aussi un chat qui témoignera si besoin est. Je crois qu'il y a eu une petite erreur, donc Elisabeth DESCAMPS était bien là ce jour-là pour représenter les Verts, voilà merci de le noter.

Oui, quant au fond de l'entrée en matière ou non, moi je ne vois pas du tout où est le problème pour les initiants qui ont lancé cette initiative. Je crois vraiment qu'il faut rentrer dans ce préavis, à la limite demander le renvoi, et du coup après le 25 novembre, on se retrouve face à deux options, soit l'initiative est acceptée, et là vous avez tout le champ pour refuser ce préavis facile et la légitimité, à la limite, populaire, bref à vous de voir, soit l'initiative est refusée, et là on a au moins un projet pour faire une route. Si l'initiative est refusée, vous prenez en otage la population civile qui n'a pas de route, en fait pas de projet, alors qu'elle a refusé l'initiative.

Dans ce débat-là, moi je vous propose vraiment d'entrer en matière et à la limite de demander le report du traitement de ce préavis, voilà merci.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je vous remercie Mme la Conseillère, c'est exactement dans le même sens qu'allait en fait ma proposition de demander à la Municipalité de le retirer pour revenir dans un mois avec. Mais

bon voilà, je trouve dommage qu'il ait cet acharnement d'absolument vouloir le traiter ce soir.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Je remercie M. le Syndic de sa précision pour la non-entrée ou entrée en matière. Je remercie Mme la Conseillère TANNER pour ce qu'elle vient de dire, M. VIQUERAT aussi, et maintenant, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, je suis d'accord d'entrer en matière, mais après je prônerai le renvoi à dans un mois lorsque tout sera établi.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La discussion est toujours ouverte sur cette demande de non-entrée en matière.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote sur l'entrée en matière

L'entrée en matière sur le PR12.25PR est acceptée à une légère majorité.

Nous reprenons donc là où nous étions, nous sommes en présence d'une demande de renvoi selon l'article 79 de notre règlement provenant de la majorité de la commission.

Discussion sur la demande de renvoi

La discussion est ouverte sur cette proposition de renvoi.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons. Un cinquième des Conseillers est nécessaire, soit ce soir 17 voix, pour obtenir ce renvoi.

Vote sur la demande de renvoi

La demande de renvoi du PR12.25PR à la prochaine séance est acceptée à clairement plus de 17 voix.

Le sujet est donc renvoyé à la prochaine séance, selon toute vraisemblance la séance du 6 décembre 2012.

Le Président remercie les rapporteurs de majorité et de minorité pour leur travail.

**7. PRÉAVIS
N° PR12.29PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 133'000.-- POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU COLLÈGE DE LA PLACE D'ARMES, SUITE AUX DÉGÂTS DU 10 FÉVRIER 2012 DUS AU GEL.

 M. BART WIND, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mme et MM. les Conseillers Anilda DEWARRAT, Guy ANGELOZ, Nicolas DURUSSEL, Olivier MAIBACH, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Jean-Claude TÉTAZ, Yves VUAGNIAUX et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Bart WIND ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La discussion est ouverte sur l'article 2.

M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :

Je me pose une question avant que nous passions au vote sur cet article 2. Pour quelle raison nous ne faisons pas passer une partie de ce coût par le biais d'assurance en l'occurrence, parce que j'imagine que l'on devrait être assuré pour ce genre de dégâts ?

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Une partie du mobilier est assurée, par contre les dégâts sur le bâtiment lui-même ne le sont pas. En effet, au vu du prix des primes d'assurance pour ce genre d'objet, la Commune, M. le Syndic me corrigera si je dis une bêtise, la Commune mène une politique d'autoassurance finalement considérant qu'il coûte moins cher de payer ces dégâts quand ils arrivent, heureusement rarement, que de payer les primes d'assurance très onéreuses pour les assurés justement.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 2 de ce préavis.

La parole ne semble plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR12.29PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : la Municipalité est autorisée à faire procéder aux travaux nécessaires à la réfection du Collège de la Place d'Armes, suite aux dégâts du 10 février 2012 dus au gel;

Article 2 : un crédit d'investissement de Fr. 133'000.-- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : la dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n°3'501 et amortie en 5 ans au plus.

**8. PRÉAVIS
N° PR12.31PR**

CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2013.

 MME CATHERINE CARP, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPOTRICE

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la

commission, Mme Catherine CARP donne lecture de l'entier de son rapport.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

Vu l'importance de ce préavis, je vais lire l'intégralité de mon rapport.

Dans ce préavis, la Municipalité propose le maintien du taux d'impôts malgré les difficultés de financement des futurs investissements. Les montants à investir durant les prochaines années sont conséquents, puisque la planification 2011-2016 prévoit 30 à 35 millions d'investissement par année. La marge d'autofinancement ayant tendance à s'amenuiser (environ 15 millions par an), il est prévu que la dette augmente de 15 à 20 millions par année d'ici 2016 !

Le retour net touché par la Commune grâce à la péréquation évolue peu. En touchant le maximum, 4 points d'impôt, Yverdon-les-Bains est soumis au mécanisme de plafonnement. À cela, il faut ajouter les dépenses thématiques. Celles-ci sont à la charge de la Commune à hauteur de 8 points d'impôt. Le solde est ensuite récupéré, au maximum à 75%. Cependant, en raison des fortes demandes de toutes les communes, la proportion s'élève cette année environ à 65%.

L'augmentation des coûts liés à la Police régionale, ainsi qu'au Service régional d'Incendie et de Secours (SIS) est compensée par les versements des autres communes concernées. Par contre, suite à la nouvelle organisation de la Police, la population des villages alentour profite des heures d'ouverture du poste de police yverdonnois, plus généreuses qu'ailleurs, pour venir déposer leurs plaintes. Cela occasionne un surcroît notable de travail pour les policiers yverdonnois, ceci sans compensation financière.

De manière générale, on constate que la dette augmente. La marge d'autofinancement se réduit, car la péréquation ne peut que diminuer. Les marges aux Services industriels diminuent également suite à la libéralisation du marché de l'électricité.

Pour notre Commune, un point d'impôt correspond à Fr. 699'000.00.

L'augmentation des recettes fiscales résultant de l'augmentation de la population couvre partiellement l'augmentation des dépenses courantes, mais n'augmente pas notre marge d'autofinancement des investissements.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts est actuellement de 2.5%, soit un montant annuel d'environ 4.8 millions de francs. À long terme, en cas de crise économique et d'augmentation des taux, la situation de la Commune pourrait devenir délicate ! Il est malgré tout difficile de renoncer à investir, la Commune ayant besoin de nouvelles infrastructures et d'écoles.

Conclusion :

Et malgré les remarques que nous avons faites, la Commission des finances accepte l'article 1 du préavis à l'unanimité de ses membres et vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter l'article 1 tel que présenté par la Municipalité.

L'article 2 n'est pas soumis au vote.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Je vous prie de vous munir du projet d'arrêté annexé au préavis. Je vais maintenant vous citer les articles et pour les deux premiers articles l'alinéa. Je vous prie de vous manifester à l'énoncé de l'article ou de l'alinéa à propos duquel vous désirez intervenir. Je prie les secrétaires d'avoir l'œil et le bon, et on commence.

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

L'article 2 n'est pas soumis à votation.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR12.31PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : L'arrêté d'imposition pour l'année 2013 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis;

Article 2 : L'approbation du Conseil d'État est réservée.

**9. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

Une Question de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD (Coût du Festival Sonisphere du 30.05.2012).

9.1

Je me permets de revenir sur deux sujets. Tout d'abord, commençons par le Festival Sonisphere du 30 mai dernier.

Lors de notre Conseil du 3 mars, M. le Syndic m'assurait une réponse, pour le prochain Conseil, s'agissant du coût, pour notre Commune, de ce festival.

Cinq mois après cette manifestation, je pense que ces chiffres devraient être disponibles et je les attends avec intérêt.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

M. le Conseiller GUIGNARD, je vous prie de m'excuser pour le retard pris dans la divulgation des chiffres. Cela a pris plus de temps que prévu, comme beaucoup de choses, nous avons reçu des factures extrêmement tard et nous avons pris connaissance du rapport, du bilan du Festival Sonisphere, en séance de Municipalité ce mercredi dernier, donc hier.

Et nous allons établir maintenant une communication écrite au Conseil communal. Vous aurez l'ensemble des chiffres, l'ensemble des éléments, qui vous permettront de prendre connaissance d'un bilan, qui reste toujours depuis cette manifestation extrêmement positif, et nous en sommes très heureux. Donc d'ici, mettons une dizaine ou une quinzaine de jours, la communication vous parviendra.

M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :

Merci, on n'est plus à un mois près effectivement, donc ce sera avec plaisir, merci.

9.2

Une Question de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD (Coût lié à l'entrée dans la nouvelle caisse de pension de Travys).

Deuxième point, j'en viens ici aux comptes 2011 sous le poste « Administration générale / Participation / Déficit Travys », je cite : Extrait du PV de notre Conseil du 14 juin dernier toujours, je me réfère au rapport, donc c'est l'extrait du PV, je me réfère au rapport de la Commission des finances qui dit : « *La Société Travys a dû changer de caisse de pension. Par rapport aux statuts de la nouvelle caisse, les capitaux amenés par Travys étaient insuffisants. Pour que la nouvelle caisse les accepte, Travys devait prendre des mesures d'assainissement.* »

Là aussi, une réponse était attendue, s'agissant du coût lié à l'entrée dans la nouvelle caisse de pension de Travys à savoir, est-ce que ce coût est lié à un assainissement de la situation prévalant dans la caisse de pension précédente de Travys et pas à des exigences particulières de la nouvelle caisse de pension, respectivement Travys devait-elle changer de caisse de pension et dans l'affirmative n'y avait-il pas d'autre(s) caisse(s) de pension possible(s) ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Mme la Vice-syndique SAUGY vous avait partiellement répondu lors de la séance du mois de juin.

Effectivement, je vais être un peu plus précis ce soir en vous disant ceci : c'est que ce n'est pas pour assainir la caisse dont est sorti Travys qu'il a fallu effectivement réinjecter de l'argent, mais c'est bien pour entrer dans la nouvelle caisse.

Pourquoi a-t-il fallu quitter la caisse précédente et bien c'est parce que celle-ci n'avait plus une couverture suffisante et qu'elle a fermé, finalement tout le monde a quitté cette caisse. Travys est entré à la caisse Profelia qui est une caisse qui est connue notamment dans le parapublic et notamment dans les sociétés de transports publics. Simplement, il fallait un taux de couverture de 90% pour rentrer dans cette caisse, ce qui n'était pas le cas de Travys à l'époque et c'est pour ça qu'en 2010, la société a dû emprunter plusieurs millions pour atteindre ce taux de couverture.

Evidemment, vous le savez avec les dispositions légales qui ont changé ces dernières années, il faudra atteindre d'ici 2020 environ un taux de couverture de 100% et donc la société Travys provisionne chaque année maintenant des montants pour alimenter cette caisse et lui permettre d'atteindre ce niveau-là, ce qui explique effectivement que la couverture de déficit que la Ville verse à Travys ait aussi augmenté par effet de conséquence puisqu'ils n'ont pas les fonds propres pour assumer ces dépenses rendues nécessaires par ce taux de couverture à 100%.

M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :

Peut-être une question complémentaire par rapport à cette caisse de pension, si Travys avait le choix, je ne suis pas un spécialiste de la caisse de pension d'où ma question, si Travys avait le choix d'entrer dans une autre caisse de pension, vraisemblablement le taux de couverture était aussi minimum 90% c'est ça ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je ne suis pas non plus un spécialiste, peut-être qu'il y en a un dans la salle, mais évidemment cela dépend de la caisse dans laquelle on se retrouve. Là, le choix a été fait sur Profelia, je pense que c'était un bon choix parce que c'est une bonne caisse de pension. Et je pense que de toute façon, il aurait fallu réinjecter de l'argent parce que le taux de couverture de Travys était vraiment trop bas, donc quelle que soit la caisse, l'argent il en aurait fallu, peut-être un peu moins, peut-être un peu plus, je ne peux pas vous le dire.

9.3

Une Interpellation de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD (Nouveaux horaires scolaires dès la rentrée d'août 2012).

Donc je reviens ici sur un sujet qui date aussi du mois de juin dernier. Donc, l'interpellation est en lien avec les nouveaux horaires scolaires dès la rentrée d'août 2012.

Lors de notre Conseil du 14 juin dernier, et faisant suite à mon intervention, M. le Municipal RUCHET nous indiquait et je cite :

« Alors, concernant la pause de midi, il n'y aura jamais un élève qui aura une pause de midi de 30 minutes. Tous les élèves au minimum, en tous les cas pour les secondaires, la pause sera de 80 minutes, c'est-à-dire 1h20. Il faut savoir aussi que l'utilisation de cette période 5, c'est-à-dire celle de 11h55 à 12h40 ou la période 6 de 13h10 à 13h55, on va essayer de faire qu'elle soit exceptionnelle. Ce qui veut dire peut-être qu'un élève ou les élèves des villages auront peut-être un jour ou deux jours dans la semaine une période 5 ou 6 et les autres jours, ils auront à ce moment-là 130 minutes, à savoir 2h10 de pause, ce qui leur permettra de rentrer dîner à la maison. » fin de citation.

Force est de constater que la réalité est bien différente.

Je vais l'illustrer ici au travers de la situation de l'un de mes enfants qui est en 8^e VSG, alors évidemment ce n'est pas représentatif de tout ce qui se passe aujourd'hui, mais c'est un cas de figure bien réel et on est deux à avoir d'ailleurs des enfants dans cette même classe. Enfin deux dans ce Conseil, on est plus que deux évidemment. Ça serait merveilleux une classe à deux élèves, mais non elle est de nettement plus que deux élèves. Donc :

Lundi : 5 périodes, le matin, avec une pause de 1h20 à midi

Mardi : 5 périodes, le matin, avec toujours une pause de 1h20 à midi

Mercredi : 4 périodes, le matin, avec une pause de 40 minutes. Je dois dire que cela m'a assez surpris pour un mercredi, puisque là on arrive dans les activités à option. Donc autrement dit, les enfants mangent sur le pouce en changeant de collègue. C'est par ailleurs l'option qui concerne ici mon fils, encore une fois, il n'est pas représentatif de toute sa classe bien évidemment. Il doit changer de collègue. Donc ils terminent à 11h50, ils reprennent à 12h30 jusqu'à 14h00, ce qui nous fait finalement une 6^e période.

Le jeudi : 4 périodes, le matin, avec une pause de 1h20, là ils mangent à l'école puisqu'ils ont la cuisine ce jour-là. Et puis, donc ils terminent en réalité à 11h50 pour reprendre dès 13h10, donc on a de nouveau cette 6^e période.

Et puis finalement le vendredi : et bien là, on a 4 périodes avec effectivement une pause de 2h10.

Donc comme vous l'aurez constaté, on est loin de la pause de 2h10 annoncée. Cela est dû au fait que les périodes 5, de 11h55 à 12h40, et 6, de 13h10 à 13h55, sont nettement moins exceptionnelles qu'annoncées par M. le Municipal, voire même la règle, en l'occurrence 4 jours sur 5 dans le cas présenté.

Pour l'ensemble des élèves concernés par ces nouveaux aménagements d'horaires, les conséquences en sont notamment :

- une encore plus grande inadéquation entre les horaires scolaires et ceux des transports publics,
- de nombreux repas de midi pris, par obligation, à la cantine ou sur le pouce,
- des repas pris de manière échelonnée, pour les familles qui ont la chance ou plutôt avaient la chance de les partager ensemble.

Cette situation est évidemment encore plus dommageable pour les enfants venant de l'extérieur de notre centre-ville, dont notamment ceux habitant à Gressy, à ce propos

M. le Municipal RUCHET a d'ailleurs reçu le détail des situations par enfant.

Signe du malaise, les très nombreuses conversations, encore deux mois après l'instauration de ces horaires, auxquelles nous avons tous et toutes assisté de près ou de loin. Et j'étais encore dimanche passé au cinéma Bel-Air - d'ailleurs qui a été très bien refait, c'est la première fois que j'y retournais - et effectivement, j'avais des gens devant moi, de quoi est-ce qu'ils parlaient ? Et bien ils parlaient effectivement de ces nouveaux horaires scolaires. Et c'est vraiment une discussion qu'on entend de manière fort régulière.

Enfin, notez qu'un certain nombre de structures scolaires ferment leur porte dès la fin des cours, obligeant de trop nombreux enfants, de tous âges, à patienter jusqu'à l'arrivée des transports, dans des lieux publics, magasins ou autres endroits non adaptés à des enfants, lieux qui par ailleurs ne leurs permettent pas d'avancer dans leurs devoirs.

Mon interpellation est donc la suivante :

Quelles seront les mesures concrètes prises dès la prochaine rentrée scolaire afin que celle-ci se passe de manière plus sereine et surtout en prenant en compte le bien des ces enfants et de leurs familles.

Merci de votre réponse.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Nous sommes en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement qui est effectivement munie de 7 signatures, donc plus que des 5 réglementaires.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

On constate effectivement que tout changement provoque des interrogations, des inquiétudes, des angoisses. Finalement, certains y trouvent leur compte, d'autres pas. Tel effectivement est le cas des nouveaux horaires.

Alors, vous dire déjà aujourd'hui les mesures concrètes qu'on va prendre pour la prochaine rentrée scolaire, c'est probablement un peu tôt, M. le Conseiller. Puisqu'effectivement, cette décision du cadre horaire a été définie par le conseil d'établissement. C'est au sein du conseil d'établissement que nous allons effectivement faire remonter toutes ces interrogations, toutes ces questions. Les parents d'élèves, enfin l'Association des Parents d'Élèves a envoyé un questionnaire à leurs membres pour effectivement qu'il ait un relais pour voir où se situent les problèmes.

Juste par rapport à la pause de 30 minutes, j'aimerais signaler que le cadre horaire est de 32 périodes. Dans ce cadre horaire de 32 périodes pour l'élève, il aura effectivement une pause de 80 minutes. Maintenant, il y a des cours à option, il y a des cours supplémentaires qui font que certains élèves ont 34, 35, voire 36 périodes. Et là effectivement, on a dû utiliser la 5^e ou la 6^e période, ce qui fait qu'à ce moment-là, les élèves n'ont plus que 30 minutes pour manger. Dans ce cadre-là, nous avons ouvert effectivement des cantines et nous avons, pas plus tard que lundi, ouvert un espace détente et pique-nique à l'intérieur du collège du Cheminet pour environ une trentaine d'élèves.

Voilà, mais pour l'instant, je dirais on est en train de récolter toutes ces données pour en discuter au sein du conseil d'établissement.

M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :

Alors je pense qu'effectivement, il y a lieu d'anticiper parce qu'on sait toute l'inertie qu'il y a au niveau des horaires scolaires, toute la difficulté, vous l'avez rappelée, de les fixer. Donc je pense que c'est effectivement le bon moment pour se pencher sur cette problématique. Regrettant, mais ça vous l'aurez compris qu'on ne l'ait pas fait précédemment, avec une question en point de mire : Est-ce que le fait d'avoir voulu harmoniser le début des horaires

scolaires le matin à 8h15 n'est pas finalement la base, une partie de ces problématiques que nous rencontrons aujourd'hui ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Cette harmonisation des horaires le matin, c'était finalement les conclusions du mandat qu'on avait demandé concernant justement l'harmonisation des horaires scolaires. Où dans le fond, la question se posait : Fallait-il harmoniser la pause de midi ou fallait-il harmoniser le début de la matinée ? Et une grande majorité, et là des parents d'élèves qui avaient été consultés, préférait l'harmonisation le matin. Mais c'est vrai qu'on a reposé, par l'intermédiaire de l'APE, cette question pour voir où cela en est.

Et puis juste par rapport à la rentrée prochaine, il faut quand même signaler qu'à la rentrée prochaine, nous aurons aussi l'introduction de la LEO et d'HarmoS, ce qui va faire que les 5-6 actuellement du cycle de transition vont être primarisés. Nous n'aurons donc plus que les 9-10-11, les trois dernières années qui seront secondaires. Dans ce cadre-là, nous aurons des secondaires en voie pré-gymnasiale et des secondaires en voie générale. Actuellement, nous ne savons absolument pas le nombre d'élèves qui iront en voie générale ou le nombre d'élèves qui iront en voie pré-gymnasiale. Il faut savoir que dans le cadre de la voie générale, nous avons des niveaux, donc là ça va encore plus compliquer, je dirais, les choses. Donc, c'est vrai que ce n'est pas si simple que ça.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.4

Une Motion de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT (Pour le développement du GHB et Cité des Bains SA).

La présente motion a pour objectif de répondre au souhait que le Conseil communal a exprimé lors de sa séance du 4 octobre dernier, de voir la Ville se désengager de la gestion du GHB ainsi que du Centre Thermal et ce, dans le but de donner, à ces deux entreprises primordiales pour le développement touristique de notre Ville, les moyens d'investir pour l'avenir.

Le texte de la motion est donc le suivant :

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains met tout en œuvre pour que la Ville se désengage partiellement ou totalement des sociétés anonymes Grand Hôtel des Bains SA et Cité des Bains SA par la recherche d'entreprises privées capables de participer au développement de ces deux sociétés, et ce sans délai. Elle s'engage par ailleurs à mener les négociations avec les repreneurs intéressés en vue de trouver un accord de coopération.

Elle s'engage également à ne plus solliciter le Conseil communal pour un sauvetage d'urgence de l'une ou l'autre de ces sociétés tant qu'elle n'aura pas répondu à la première partie de la présente motion.

Enfin, elle est appelée à tenir informé ce Conseil de ses démarches de manière régulière, la première fois avant le 31 mars 2013.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Nous sommes en présence d'une motion au sens de l'article 62 lettre B de notre règlement. Quel est votre souhait : Demande de renvoi à la Municipalité ou à une commission ?

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Directement à la Municipalité.

Discussion sur la Motion

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La discussion est ouverte sur cette proposition de motion.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Le groupe socialiste est très attaché à la survie des deux établissements que sont le Grand Hôtel des Bains et le Centre Thermal. Nous sommes absolument convaincus de la valeur de ces deux fleurons qui jouent ensemble une carte très importante pour l'attrait touristique de notre Ville et de notre région.

Nous avons soutenu les demandes de recapitalisation dont le rappel historique a été narré lors du dernier Conseil par M. le Conseiller VIQUERAT. Mais, nous sommes aussi convaincus aujourd'hui que nous sommes face à un véritable tournant historique qui met dans la balance, d'un côté les besoins de notre Ville, de notre collectivité publique, et d'un autre côté les sommes très importantes qu'il s'agirait d'investir pour que ces deux établissements puissent poursuivre leur activités.

Le groupe socialiste considère donc, au vu des investissements à consentir pour qu'ils puissent rester concurrentiels dans un marché très exigeant, qu'il ne doit plus incomber aux collectivités publiques d'investir des dizaines de millions qui seront nécessaires à leur survie et leur épanouissement. Car il s'agit donc bien de cela, nous ne voulons pas assister au déclin, ni du Centre Thermal, ni du Grand Hôtel, ce qui aurait de très graves conséquences sur l'emploi, sur les services, ainsi que sur le développement même de notre cité.

Nous saluons les courageuses décisions d'ores et déjà prises par notre Municipalité. Nous avons toute la confiance en elle et nous plaçons en elle toute la confiance. Nous sommes absolument convaincus que la motion du PLR n'est d'aucune utilité. Celle-ci laisse entendre que la Municipalité n'honorerait pas ses engagements, ce qui n'est pas acceptable puisqu'elle s'est engagée à engager ce processus. Donc dans ce sens, nous pensons que la motion ne sert à rien, mais elle va dans le sens voulu par la Municipalité. Elle n'est donc pas nuisible sur le fond, juste sur la forme, donc le groupe socialiste appuiera ladite motion.

Rires dans la salle

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La discussion est toujours ouverte sur cette motion.

La parole ne semble plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité et de nombreuses absentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.5

Une Interpellation de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Mesure 2-31 d'AggloY).

C'est de l'anglais ! Jean-Louis KLAUS me comprendra. *(en parlant du micro du rapporteur)*

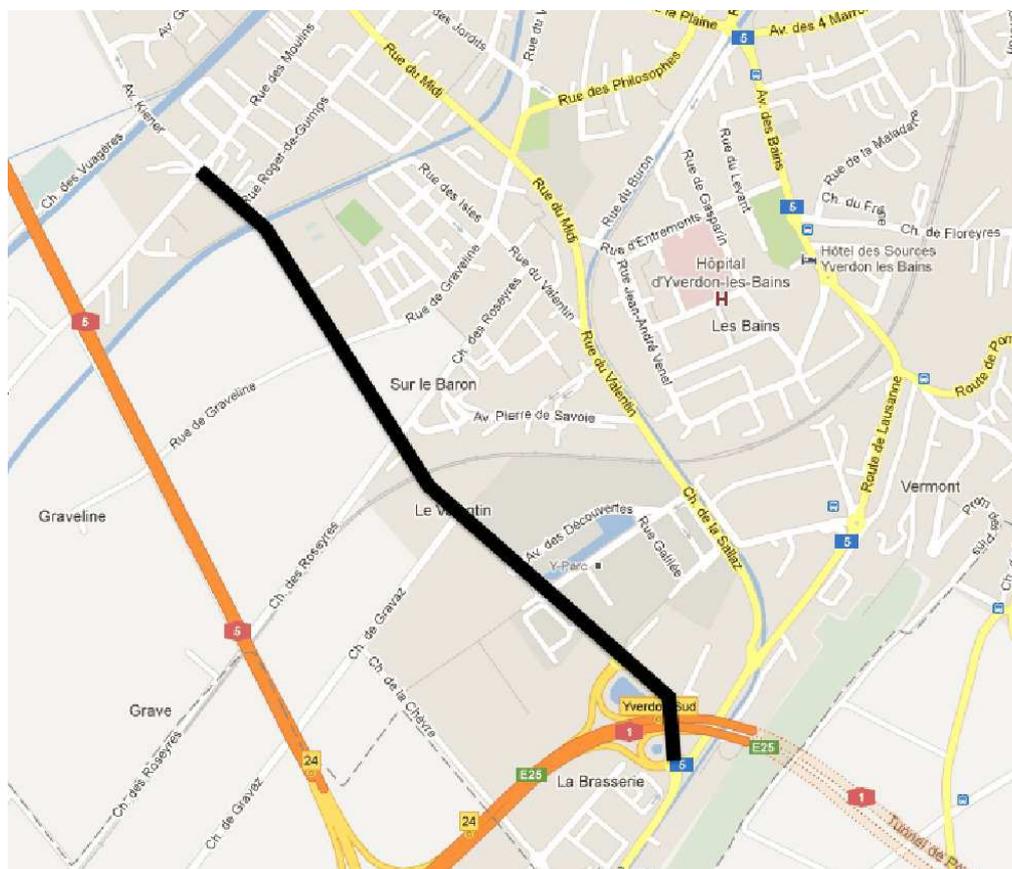
Rires dans la salle

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Nous suspendons la séance pendant quelques secondes, le temps que le beamer, manifestement allumé, mais pas encore tout à fait prêt.

M. le Conseiller Daniel COHAND :

Alors, vous avez une déferlante de moyens visuels ce soir, M. VALCESCHINI et moi-même ayant largement fréquenté l'École normale d'Yverdon.

Présentation à l'écran

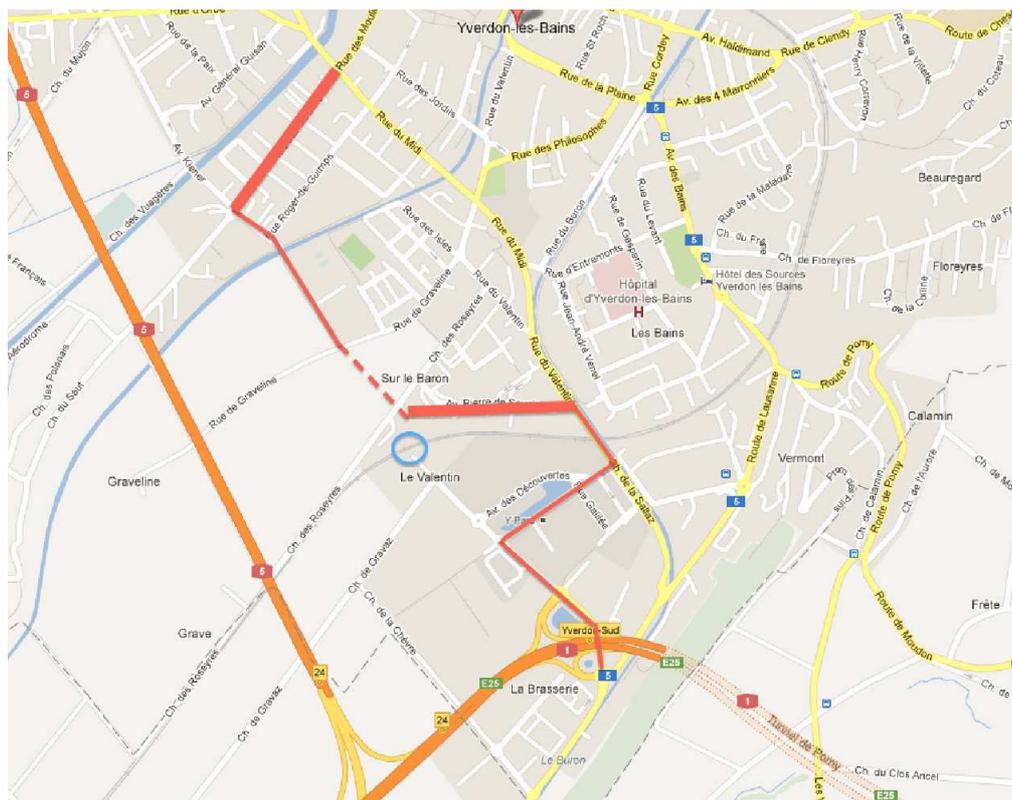
Suite à mon intervention lors de notre séance de septembre, intervention touchant à la disparition de la mesure 31, à savoir l'avenue des Trois-Lacs, du projet AggloY 2007, j'ai persévéré. Un peu comme le fameux astronome Le Verrier qui avait détecté la planète Neptune grâce à des anomalies des mouvements d'Uranus. J'ai découvert que cette mesure 31 était en passe d'être remplacée dans le projet AggloY 2012 par la mesure 2-31. Et avec l'aide de M. Patrick GENOUD du bureau AggloY, j'ai fini par dénicher la mesure 2/31 et j'ai pu y lire ceci :

Ce nouvel axe mobilité douce/transport individuel motorisé (MD/TIM) comprend la construction d'un itinéraire de mobilité douce, sûr et direct, à travers Y-Parc, un passage dénivelé inférieur sous les voies de chemin de fer, un nouveau franchissement du Canal oriental et le réaménagement de la rue des Moulins. Le tronçon sud de ce nouvel aménagement est ouvert aux transports individuels motorisés entre le PST et le quartier "Aux Isles" afin d'assurer, et je souligne, une desserte directe de ce quartier depuis la sortie autoroutière sud tout en soulageant la rue des Moulins.

Cela m'a amené à poser il y a quelques temps une série de questions au bureau AggloY, qui m'a aimablement répondu ceci ce matin :

Le Bureau d'agglomération a pris bonne note de vos questions. Etant donné la charge de travail actuelle, il ne nous est pas possible d'adresser une réponse exhaustive à vos questions, pour le moins très pertinentes. Vos interrogations portant sur le Projet Agglomération 2 (PA2), une réponse y sera apportée prochainement. Meilleures salutations.

Alors, rassuré de savoir que mes questions sont pertinentes, j'interpelle Madame SAVARY Municipale d'URBAT.

Présentation à l'écran

Madame,

Je souhaiterais que vous confirmiez ou infirmiez la compréhension que j'ai de cette mesure 2-31. L'intitulé parle de la construction d'un nouvel itinéraire de mobilité douce et de transport individuel motorisé, allant de la sortie autoroutière sud jusqu'à la rue des Moulins.

Et apparemment, il s'agit, selon les termes employés, de choses nouvelles à réaliser, construction, passage inférieur, nouveau franchissement et réaménagement de la rue des Moulins.

Alors, j'espère que vous pouvez voir le dessin que j'ai projeté ici. Est-ce que je comprends juste en vous montrant le tracé suivant :

Alors, sortie au giratoire sud, les deux giratoires, l'avenue des Sciences, passage sous la voie ferrée, ensuite traversée du quartier Pierre-de-Savoie, nouveau tronçon à créer, ensuite le tronçon dont nous débattons le mois prochain, et enfin la rue des Moulins ici.

Ce qui est essentiellement nouveau dans cette mesure, c'est le raccordement entre Pierre-de-Savoie et l'avenue des Trois-Lacs. La circulation pour la zone sud-ouest n'aurait plus besoin de passer par les rues de la Sallaz et du Midi et pourrait donc transiter par Pierre-de-Savoie et la rue des Moulins, par exemple comme ce sera le cas pendant la durée des travaux à la rue du Midi.

Donc, je répète ma question, est-ce que vous pouvez confirmer ou infirmer le dessin que j'ai établi sur la base de ce que j'ai lu ?

Interpellation appuyée par 9 membres

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Cette mesure que vous mentionnez, cette mesure prévue par AggloY, c'est la mesure à laquelle la Municipalité se réfère systématiquement lorsque nous parlons, c'est bien le débat de ces dernières semaines, de la route de contournement, en l'appelant l'accès sud.

Le principe de cet accès sud, c'est que nous passons par le tracé, un tracé similaire à ce lui que vous présentez habituellement dans votre tracé de collectrice sud. Simplement, il y a deux différences majeures.

La première des différences, c'est que nous faisons de la desserte et pas du contournement, donc nous passons à 30 km/h dans les quartiers où les habitants ne désirent pas une route à 50 km/h, ce qui est à peu près à mon avis tous les quartiers habités du tracé parce que nous prenons en compte, un principe de dessertes fines, qui permet aux quartiers de gérer leurs mobilités au plus près des soucis des habitants.

Le deuxième élément, c'est le calendrier. Le projet d'agglomération ne prévoit pas que ces mesures soient réalisées dans les années qui viennent. Le projet d'agglomération prévoit que ces mesures se réalisent, conformément à tout l'esprit du projet d'agglomération, en parallèle avec l'urbanisation de la Ville dans cette partie sud.

Voilà, alors après on peut ergoter sur le tracé, n'ayant pas eu connaissance de votre question avant que vous la formuliez ce soir, je ne peux pas vous décrire toute cette mesure 2-31 dont vous parlez. Je vous réponds volontiers à ce sujet après la votation du 25 novembre. Mais, je peux vous assurer en tout cas, que sur l'esprit de cet accès sud, c'est ce que je viens de vous dire.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je suis tout de même surpris par votre réponse. Vous avez parlé de collectrice sud, ce que je n'ai pas fait. Vous avez parlé de 30 km/h, ce que je n'ai pas fait non plus. Je vous demande simplement de confirmer si c'est ça le tracé qui est prévu à court ou moyen terme. Nous étions l'autre soir à un débat, j'avais en face de moi, M. SCHUPPISSER, qui s'accrochait au rapport concept TIM cahier des annexes, et qui avait le pouce planté sur ce tracé-là.

Alors, est-ce que oui ou non, c'est ce tracé qui est prévu, donc un tracé qui passerait à travers Pierre-de-Savoie ? Pierre-de-Savoie pour le moment est en cul-de-sac, ça veut donc dire qu'il y aurait de la circulation supplémentaire qui passerait à travers Pierre-de-Savoie.

Et deuxième chose très intéressante, le traitillé qui est là-bas, c'est un bout de route que vous allez devoir construire à ce moment-là pour raccorder.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

On voit bien, M. le Conseiller COCHAND, où vous voulez nous amener. Bien sûr qu'on le voit. Le principe de l'accès sud, c'est celui qu'on a toujours énoncé, c'est le passage par le PST, le passage sous voie l'autre côté de Pierre-de-Savoie, à terme, c'est bien ça, à terme.

Mais quand vous dites, vous ne parlez pas de délai, vous ne parlez pas de vitesse, et tout ça. C'est bien là qu'est le problème. À terme, c'est cette solution-là qui sera retenue, lorsque la nécessité sera avérée. Vous savez que c'est dans les années 2020, 25, 30 donc à long terme.

En attendant, on évalue différentes autres possibilités pour suivre l'évolution simplement de la Ville et de son développement. C'est une des variantes. C'est celle que vous avez évoqué ici pour éventuellement accéder aux quartiers qui sont au sud de la Ville, et c'est des variantes à l'heure actuelle. Étant donné les délais dans lesquels doivent se réaliser ces routes, ces accès, nous n'avons pas étudié finement les choses. Effectivement M. SCHUPPISSER, qui est l'auteur de cette variante-là, met le doigt dessus, parce que c'est sa variante, mais ce n'est pas dit que ce soit celle-là qui soit finalement réalisée ou à court terme ou à moyen terme.

Mais à terme, le passage sous la voie de chemin de fer, eh bien c'est la solution que nous préconisons.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Excusez-moi, mais j'aimerais bien que ça soit clair, le passage sous voie que vous préconisez,

c'est celui de l'avenue de La Sallaz ou c'est celui que j'ai entouré d'un cercle qui serait au bout, enfin sur le tracé-même de la rue de La Sallaz ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Bon, je vais avoir un torticolis, mais c'est bien celui que vous entouré d'un cercle bleu.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je vous remercie et je vais passer à ma question.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.6

Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Directives déplacement d'élèves).

Alors, ce sera un petit plus détendu...

Ma question implique quatre prolongements et elle s'adresse à M. le Municipal RUCHET, en charge des écoles.

Monsieur, comme tout bon Yverdonnois, je me promène assez fréquemment sur les bords du lac. Obligeamment conseillé par l'architecte de la Ville, j'ai fait, le lundi 29 octobre, une entorse à mes habitudes lacustres et j'ai été découvrir un peu après 9h du matin, les splendeurs de l'avenue des Sciences, accompagné par une forte bise. C'est alors que sur une avenue déserte, j'ai vu arriver, ondoyant sur la chaussée, un « team » de jeunes cyclistes. L'un tirait une petite remorque chargée de sacs en plastique bourrés de bouteilles en PET, les deux autres avaient un même sac, chacun au travers de leur porte-bagages. Ils disparurent dans le lointain, toujours au milieu de la route, du côté du chemin de la Chèvre. Ils revinrent dans la demi-heure qui suivait, nu-tête, la remorque se révélant des plus utiles pour transporter leurs casques de cyclistes.

J'ai été traversé, non seulement par la bise, mais également par des sentiments contrastés. « Braves petits soldats de l'écologie militante » ai-je pensé. Suivi d'un « Mais quel est le « pignouf » qui prend le risque de sauver la planète en envoyant notre belle jeunesse affronter les périls du froid, de la circulation et des directives scolaires en matière de déplacements ».

Bref, M. le Municipal, renseignez-vous et renseignez-moi :

- 1) Sur le programme didactique dans lequel s'inscrit cette audacieuse équipée.
- 2) Comment se fait-il qu'un jour de rentrée scolaire les élèves ne soient pas en classe ?
- 3) Qu'en est-il des directives en matière de déplacements d'élèves non surveillés et laissés à eux-mêmes.
- 4) Veuillez noter que la présence de la Commission de gestion à cet endroit et en ce moment précis était purement fortuite. En était-il de même pour le passage des élèves ?

En conclusion, et en tant que circonstances atténuantes, il faut reconnaître que la Commission siégeait sur la piste cyclable, les élèves sont ainsi un peu excusés d'avoir été obligés de circuler au milieu de la route.

Merci pour la suite que vous donnerez à mon intervention, je n'attends pas une réponse immédiate.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Si j'ai bien compris, M. le Conseiller, ça se passait pendant le temps scolaire, si j'ai bien

compris.

Donc je vous prie d'adresser votre question à la Direction des établissements scolaires parce que ce n'est pas de la compétence de la Commune. C'est, j'entends, pendant la période scolaire, c'est effectivement de la compétence des directions scolaires, donc je vous invite à adresser votre question à la Direction des établissements pour qu'elle puisse vous répondre à vos différentes questions. Mais il ne s'agit pas de compétences communales dans ce cadre-là si les élèves étaient sur temps scolaire.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je vous remercie, je m'excuse de ne pas avoir su à qui m'adresser.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.7

Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Affichage campagne de votation).

C'est une question qui concerne les votations et élections à Yverdon et la sensibilisation de nos concitoyens.

En cas de votations ou d'élections touchant de près nos concitoyens, la Municipalité met aimablement à disposition des acteurs politiques de la Ville des panneaux supplémentaires pour afficher candidats en lice ou mots d'ordre sur les objets à voter.

Le 25 novembre prochain - Dieu sait si on en a parlé - les Yverdonnois auront à se prononcer sur une initiative communale. La Municipalité – par son greffe – a fait savoir aux partis que les panneaux habituels seraient à disposition pour cette votation et les acteurs politiques concernés ont donc déposé des affiches à la date qui leur a été ordonnée.

Nous sommes le 1^{er} novembre. Cette semaine, les Yverdonnois ont tous reçu leur matériel de vote. Pourtant, il n'y a aucuns panneaux communaux sur les promenades et sur les ponts.

Renseignements pris à bonne source, il est constaté que les personnes qui détiennent les affiches déposées n'ont pas reçu le plan d'affichage de Mme la Secrétaire générale, chargée de régler de cette affaire. Ce qui veut dire que pratiquement, avec le temps qu'il faut pour faire les choses, il n'y aura pas d'affichage avant – au plus tôt – le milieu de la semaine prochaine.

Je le regrette pour nos concitoyens qui ne sont pas forcément sensibilisés, comme nous le sommes, à leur devoir citoyen, et qui utilisent également ces affiches pour s'informer.

Ce genre de situation s'étant déjà produit durant de précédents scrutins, je demande à la Municipalité de régler au mieux cette situation, merci d'avance.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La Municipalité ne souhaite pas répondre ce soir à cette question.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.8

Une Question de M. le Conseiller Yves RICHARD (Piste de pétanque des Iris).

Ma question je l'adresse à la Municipalité.

Bien que le camping se vide, que les maisons des Iris se vidaient aussi, j'ai été pas mal interpellé par les habitants des Iris.

Depuis quelques temps, comme je vous l'ai dit, je suis interpellé. Ils se posent la question : quand vont commencer les travaux, et quels travaux, qu'en est-il de la place de jeux et de la piste de pétanque, va-t-elle rester à sa place ?».

Si la Municipalité compte intervenir pour la laisser à son emplacement actuel qui est un lieu de rencontre très apprécié des gens des Iris.

Deux places de boules ne sont pas de trop, une à l'intérieur du camping et une autre à l'emplacement actuel de cette piste existante qui a été financée par la commune des Iris.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Alors, il y a plusieurs questions dans votre question. Tout d'abord où en sont les travaux ? Et bien le TCS travaille toujours sur le plan d'aménagement de ce camping. Il rencontre quelques problèmes techniques, je ne veux pas en dire plus ce soir, mais les travaux avancent et en principe, on espère qu'ils vont pouvoir commencer ou enfin être mis à l'enquête prochainement. Et à ce moment-là évidemment il y aura une information plus précise à l'intention des résidents ou des futurs résidents, même si eux ont déjà vu des plans d'aménagement et ils sont déjà au courant de ce qui est prévu sur le camping.

Maintenant en ce qui concerne la question spécifique du terrain de pétanque, qui suscite pas mal d'émoi au sein du quartier des Iris, puisque c'est une place effectivement qui est utilisée comme place de rencontre également. Nous sommes en discussion avec le TCS pour voir de quelle manière on peut soit la maintenir à cet endroit, soit la déplacer à un autre endroit, mais qui serait en accord avec les résidents. Le projet du camping TCS est de déplacer la pétanque à l'intérieur du camping près de la future nouvelle buvette qui sera réalisée. Cela ne semble pas convenir aux résidents, mais on a essayé et on tente de discuter avec le TCS, qui n'est pas fermé à la discussion, pour voir s'il y a d'autres solutions possibles. Donc dans le courant de cet hiver, on va trouver une solution je l'espère.

M. le Conseiller Yves RICHARD :

Merci M. le Syndic pour cette réponse, j'espère vraiment que ce coin puisse rester à son emplacement habituel. Je crois qu'on a assez de surface pour que le Touring puisse faire son camping.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

9.9

Une Question de M. le Conseiller Yves RICHARD (Ramassage des déchets à la Villette le dimanche).

Ma deuxième question c'est, aussi interpellé par certains habitants, c'est concernant la Villette, c'est toujours cette fameuse déchetterie. Alors, j'aimerais qu'on puisse quand même expliquer à ces gens de la Villette, il y en a qui ont reçu des lettres. Ils ne sont pas tous contents de la réponse qui a été donnée par la Municipalité par l'intermédiaire de son Syndic, je ne les ai pas toutes vues. Donc si on pourrait renseigner sur les dispositions qui ont été prises pour améliorer ce ramassage des déchets le dimanche. Est-il vraiment nécessaire de le faire le dimanche aussi ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

La Villette, je pense que vous parlez des réclamations des habitants de Villette 2 et 4.

Alors initialement à la Villette, c'est vers la route qui monte à Cheseaux, en bas de la rue, nous avons un container à verre. Là, ça réclamait déjà que les gens qui allaient mettre des verres le dimanche, réveillaient à 8h, 9h, 6h, les gens qui dormaient à Villette 2 et 4. Là, c'était l'indiscipline des gens, ça s'est un petit peu calmé.

Et après, avec l'introduction de la taxe au sac, nous avons mis des containers pour le PET. C'était une demande qui était légitime de la population d'Yverdon. On l'a fait. On a mis un container à PET qui a été, en quelques semaines, rempli le samedi. On s'est dit on va doubler le container. On a doublé le container et ce container double a été, après quelques mois, aussi rempli le samedi soir et il débordait.

Là-dessus, nous avons un service de piquet qui fait, de 6h du matin à 9h, les points, je dirais qui ne sont pas propres pour un dimanche normal. On a la balayeuse qui passe dans certains quartiers, dans certaines rues, pour nettoyer disons le reste que les fêtards ont mis sur la route et nous avons dans cette tournée mis, demandé au desservants de vider ces containers PET. Il y en a dans toute la Ville.

Malheureusement, on commençait les tournées toujours à la Villette, puis on finissait dans un autre quartier de la Ville. Pour satisfaire les gens de la Villette, on a demandé à nos gens de ne pas commencer toujours à la même place, on a fait un autre tournus et tous les dimanches, ils commencent dans un autre quartier, comme ça ils ne passent plus à 6h à la Villette, ils sont une fois à 8h, une fois à 7h.

J'ai amené ce problème à la Municipalité, parce qu'on a regardé si on pouvait supprimer ce service. Et ce service, on a décidé à la Municipalité, de ne pas le supprimer et de le garder. On nous a demandé de faire la vidange à midi. Le Service des travaux n'a pas été d'accord, car nos hommes de piquet doivent aussi avoir une vie de famille et ils doivent aussi à midi n'être pas en train de vider les poubelles.

On a continué à 6h du matin, en insistant de mettre la radio moins fort, d'éviter les discussions entre eux, de couper le moteur s'ils n'ont pas un véhicule électrique ce jour-là pour limiter les bruits. Et depuis quelques mois, nous n'avons plus de réclamations. Alors s'il y a toujours Villette 2 et 4 où nous connaissons les habitants qui réclament, ce n'est pas d'aujourd'hui, ça date de quelques années, mais ça va s'éteindre par... (*rires dans la salle*) ça va s'éteindre complètement, voilà.

M. le Conseiller Yves RICHARD :

Merci M. le Municipal, je ne pense pas que c'est près de s'éteindre, mais enfin ils auront eu vos explications de vive voix, puis je crois que c'est ce qu'ils attendaient, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La discussion est toujours ouverte au point 9 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

MM. les Municipaux Jean-Daniel CARRARD et Jean-Claude RUCHET à Mme la Conseillère Émilienne WAGNIÈRE : Interpellation du 04.10.2012, Avant, pendant et après le 1^{er} août 2012.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Une réponse à Mme la Conseillère Émilienne WAGNIÈRE, je n'ai pas pu répondre la dernière fois à sa question concernant les Prés-du-Lac et la problématique qu'il y a eu particulièrement dans la période d'été du 14 juillet au 14 août. On parlait d'incivilités, on parlait de pétards, on parlait d'attitudes insupportables dans ce quartier.

Pendant cette période-là, la police a fait une vingtaine de descentes dans ce quartier-là, a procédé à des dénonciations, à des saisies de pétards artisanaux aussi. C'est vrai qu'on a rencontré des problèmes de stupéfiants, des problèmes de trafic, des problèmes d'excès de

Réponses de la
Municipalité

vitesse aussi. Mais ce n'est pas seulement pendant cette période d'été, ça continue et ça déborde le restant de l'année.

Nous devons donc encore dans ce secteur-là travailler, en collaboration aussi avec les TSHM, je laisserai M. le Municipal RUCHET expliquer peut-être ce qui se fait en la matière dans ce quartier. Mais toujours est-il pour ce qui est du problème de police, c'est des problèmes qui sont identifiés, qui ne sont pas réglés. Et je sais puisqu'on en a discuté en aparté, en rue la semaine passée que les problèmes se poursuivent.

Je vous invite donc Mme la Conseillère à prendre contact directement avec le Commandant de police, avec qui je me suis entretenu à ce sujet, pour voir comment ensemble on pourrait essayer de trouver des solutions pour remédier aux problèmes que vous avez cités et encore aux autres problèmes qui se sont développés dans ce quartier.

Il est donc évidemment hors de question que nous baissions les bras et que nous considérions que le petit « square » par exemple des Prés-du-Lac et le parc des Rives du Lac aussi soient un lieu de non-droit.

Je vous invite donc encore une fois à transmettre en direct, et pas via le Conseil communal parce que je pense qu'on peut régler ce genre de problèmes en direct, au Commandant de police et on trouvera donc forcément des solutions ensemble.

Pour ce qui est des TSHM, je laisse mon collègue M. RUCHET expliquer le travail qui se fait en la matière. Je vous remercie.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Donc il faut savoir que depuis quelques mois des contacts ont été initiés avec ces jeunes, afin de pouvoir établir dans un premier temps un lien avec eux et puis ensuite le dialogue.

Actuellement le service est en train d'élaborer les moyens et la forme que nous allons mettre en place pour une présence et un accompagnement permettant effectivement d'améliorer les choses dans ce quartier. Avec notamment là l'aide d'un jeune père qui habite ce quartier et qui connaît bien ces autres jeunes qui posent des problèmes.

Cependant, il faut bien savoir que ces mesures prennent du temps, que c'est sur du long terme, et que malheureusement on ne peut pas répondre comme ça dans l'immédiat, ou j'avais envie de dire, ce n'est pas une intervention de pompiers où on peut éteindre le feu rapidement, c'est effectivement malgré tout une intervention sur du long terme.

Voilà ce que je peux dire actuellement.

Mme la Conseillère Émilienne WAGNIÈRE :

Alors moi je vais répondre à M. RUCHET.

En ce qui concerne le long terme je suis entièrement d'accord avec vous, ça fait cinq ans que ça dure. Alors, je trouve que c'est du long terme. Et je vais quand même vous dire que les éducateurs hors mur, je ne les ai jamais rencontrés au quartier. Je ne sais pas ce que vous avez fait jusqu'à maintenant.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

C'est que ça fait quelques mois qu'ils sont dans le quartier. D'autant plus que l'année dernière, ils ont souhaité créer le dialogue entre les habitants du quartier et les jeunes. Ils ont dans ce cadre-là proposé une séance, une rencontre finalement et personne ne s'est présenté, que ça soit les jeunes ou les habitants du quartier, personne n'est venu à cette rencontre de médiation qui avait été organisée par les TSHM.

Voilà ce que je peux dire de mon côté, alors après effectivement je n'habite pas le quartier,

mais c'est les renseignements que j'ai pu obtenir.

Mme la Conseillère Émilienne WAGNIÈRE :

Alors moi j'ai eu un contact direct avec ces jeunes. On a discuté avec eux, on a essayé de collaborer, ça n'a rien changé du tout. Alors il ne faut pas dire qu'on n'a pas été discuter vers eux, OK ?

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La Municipalité a-t-elle d'autres réponses à apporter à ce Conseil ? Cela ne semble pas être le cas. La discussion est donc close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun et chacune de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous évidemment le jeudi 6 décembre 2012 à 20h.

Il est 22h12, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pierre DESSEMONTET

Anne LEUENBERGER

Président

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} novembre 2012

	Page
1. Appel.....	- 105 -
2. Approbation du PV du 4 octobre 2012.....	- 105 -
4. Communications du Président.....	- 106 -
5. Communications de la Municipalité.....	- 107 -
6. Préavis n° PR12. 25PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 6'470'000.--	
• pour les travaux d'aménagements routiers, de mobilité douce et d'infrastructures entre la rue de Graveline et la rue Roger-de-Guimps, soit entre les km 1'500 et 1'900 de l'avenue des Trois-Lacs,	
• ainsi que pour la mise en œuvre des mesures PGEE pour la gestion des eaux de surface du secteur des Isles	
l'adoption des réponses aux oppositions du projet soumis à l'enquête publique.	
📖 M. Didier FORESTIER, rapporteur de majorité.	
📖 M. Giancarlo VALCESCHINI, rapporteur de minorité.....	- 108 -
7. Préavis n° PR12.29PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 133'000.--	
pour les travaux de réfection du Collège de la Place d'Armes, suite aux dégâts du 10 février 2012 dus au gel.	
📖 M. Bart WIND, rapporteur.....	- 124 -
8. Préavis n° PR12.31PR concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2013	
📖 Mme Catherine CARP, Présidente de la Commission des finances, rapportrice.....	- 125 -
9. Propositions individuelles et interpellations	
9.1 Une Question de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD	
(Coût du Festival Sonisphere du 30.05.2012).....	- 127 -
9.2 Une Question de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD	
(Coût lié à l'entrée dans la nouvelle caisse de pension de Travys).....	- 128 -
9.3 Une Interpellation de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD	
(Nouveaux horaires scolaires dès la rentrée d'août 2012).	- 129 -
9.4 Une Motion de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT	
(Pour le développement du GHB et Cité des Bains SA).	- 131 -
9.5 Une Interpellation de M. le Conseiller Daniel COCHAND	
(Mesure 2-31 d'AggloY).	- 132 -
9.6 Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND	
(Directives déplacement d'élèves).....	- 136 -
9.7 Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN	
(Affichage campagne de votation).....	- 137 -
9.8 Une Question de M. le Conseiller Yves RICHARD	
(Piste de pétanque des Iris).	- 137 -
9.9 Une Question de M. le Conseiller Yves RICHARD	
(Ramassage des déchets à la Villette le dimanche).....	- 138 -

Réponses de la Municipalité

MM. les Municipaux Jean-Daniel CARRARD et Jean-Claude RUCHET

à Mme la Conseillère Émilienne WAGNIÈRE :

Interpellation du 04.10.2012, Avant, pendant et après le 1^{er} août 2012..... - 139 -